

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

27°

ALGER

36°

TAMANRASSET

p. 2

Dimanche 7 juillet 2013 - 28 Chaâbane 1434 - N° 318 - Première année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news



ONU
M. Babès exprime l'engagement «sans faille» de l'Aicesis en faveur des Objectifs du développement durable

Page 24



Lakhdar Brahimi et Leïla Zerrougui parmi les 100 personnalités mondiales les plus influentes pour la paix

Page 9



ALGÉRIE-UE
Le président de la Commission européenne en visite officielle en Algérie

Page 3

CONSEIL DE LA NATION - APN : FIN DE LA SESSION DE PRINTEMPS L'action parlementaire, au service du développement

Boualem Branki

L'action législative "n'a pas connu l'intensité habituelle" lors de la session de printemps du Conseil de la nation, a reconnu le Président du Conseil de la nation, M. Abdelkader Bensalah.

Jeudi, les deux chambres du Parlement ont clôturé la session de printemps, avec dans l'escarcelle plusieurs lois votées et des textes juridiques qui ont fait avancer un peu plus les grands projets socio-économiques ainsi que la vie institutionnelle du pays.

Dans une allocution à l'occasion de la clôture de la session de printemps de la chambre haute du Parlement qui s'est déroulée en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, des membres du gouvernement, ainsi que de cadres de l'Etat et des membres du Conseil de la nation a indiqué qu'il était contraint de reconnaître (...) que l'action législative lors de cette session n'a pas connu l'intensité habituelle enregistrée lors des précédentes sessions".

Page 4



LA TENSION PERSISTE EN EGYPTE

LES FRÈRES MUSULMANS VEULENT LE RÉTABLISSEMENT DE MORSI

37 personnes tuées et plus de 1.000 blessées en 24 heures

El-Baradei nommé Premier ministre



M. SELLAL RASSURE
«L'Etat mobilisera en cas de nécessité tous les moyens pour rapatrier les Algériens établis en Egypte»

SCIENCE et VIE
MOUSTIQUES
LES BONNES STRATÉGIES POUR NE PAS SE FAIRE PIQUER

Pages 12-13

GUERRE D'ALGÉRIE

La torture : massive, meurtrière et honteuse

P.p. 14-15-16

FOOTBALL

FESTIVITÉS DU 5 JUILLET A KHEMIS MILIANA

DK News et Air Algérie à l'honneur

P. 24

JUSTICE

ALGER
Assassiné pour un réfrigérateur
20 ans de réclusion criminelle

Page 7



MÉTÉO 27° à Alger

Régions Nord :

- Temps généralement ensoleillé à partiellement nuageux vers l'intérieur et les Aurès. Les températures maximales varieront de 28°C/32°C en général avec localement des pics de 35°C vers les régions de l'intérieur (Sidi Bel-Abbès, Réfizane, Chlef...). Les vents seront en général faibles à modérés.

36° à Tamanrasset

Régions Sud :

- Temps généralement chaud et dégagé avec localement des formations orageuses isolées vers le Hoggar. Les températures maximales varieront généralement de 38°C/43°C avec localement des pics de 46°C sur In Salah, Adrar et Bordj Badji Mokhtar. Les vents seront en général modérés avec soulèvements de sable locaux.



Le SAMU de la wilaya d'Alger renforcé en septembre avec 15 nouvelles ambulances

Le Service d'assistance médicale d'urgence (SAMU) de la wilaya d'Alger sera renforcé avec 15 nouvelles ambulances médicalisées à partir de septembre prochain, a indiqué D' Nabila Abad, chargée de la ré-gulation.

Le service, a-t-elle ajouté, dispose actuellement de 10 ambulances seulement ce qui est insuffisant au regard des besoins de la population et des hôpitaux d'Alger.

SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION DE LA DGSN **La sécurité force one**



A l'occasion de la célébration de la double Fête de l'indépendance et de la jeunesse, la direction générale de la Sécurité nationale a organisé hier, une visite guidée au profit des représentants de la presse nationale à mis à la disposition de ses services, a permis de lever le voile sur une structure qui joue un rôle prépondérant dans le maintien de l'ordre public lors des manifestations et autres événements de grande envergure mais aussi d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens. Le centre de commandement et de contrôle chargé de la gestion du système de vidéosurveillance mis en place par la DGSN, pilote les interventions des équipes opérationnelles et coordonne les actions de la police sur le terrain. C'est une véritable tour de contrôle numérique que la DGSN a réussi à mettre en place depuis que le directeur général de la Sécurité nationale le général-major Abdelfghi Hamel a pris les commandes de l'institution policière. «Le DGSN accorde une importance particulière à la formation aux nouvelles technologies et à la modernisation et au renforcement des capacités de la Sécurité nationale» a indiqué le commissaire principal Zinne Eddine Maâkouf, directeur des moyens techniques à la DGSN lors d'une conférence organisée à l'occasion.

Nous y reviendrons dans notre prochaine édition.



DURANT L'ANNÉE DU CINQUANTENAIRE 150 activités organisées par les Archives nationales

Quelque 150 activités ont été organisées par les Archives nationales dans le cadre de l'année du cinquantenaire de l'indépendance (juillet 2012-juillet 2013), a indiqué hier à Alger le directeur de cette structure, Abdelmajid Chikhi.

En plus des 150 activités, entre conférences, rencontres et expositions, les Archives nationales ont participé à 50 autres actions initiées par les différents ministères, notamment celui des Moudjahidines, a précisé M. Chikhi lors de la présentation du bilan de son institution concernant la célébration du cinquantenaire.

Les activités de commémoration de cet événement s'ajoutaient au travail ordinaire des Archives nationales qui consiste à récupérer et archiver des documents d'importance avant de les mettre à la disposition des historiens, a-t-il ajouté.

Appel au don du sang

A la veille du mois sacré du Ramadhan, la Fédération algérienne des donneurs de sang, en collaboration avec le ministère des Affaires religieuses et du Wakf et l'Agence nationale du sang, lancent un appel à l'ensemble de la population âgée de 18 ans à 65 ans et en bonne santé de répondre en masse à l'appel du cœur et aller offrir un peu de sang à l'hôpital le plus proche.

LES PROFESSEURS M'HAMED BEREDOUANE ET ZAKIA ARBOUCHE, INVITÉS CE MATIN À 10H DU FORUM DE DK NEWS

Conférence sur «Le diabète et le Ramadhan, les aspects sanitaires du jeûne»



Le professeur Zakia Arbouche, présidente de la Société algérienne de diabétologie, chef de service diabétologie au CHU de Tizi-Ouzou et le professeur M'hamed Beredouane, chef d'unité de consultation en dermatologie au CHU Mustapha Pacha, ancien ministre des Affaires religieuses seront les invités ce matin à 10h du Forum de DK News (3, rue du Djurdjura, face au lycée El Mokrani, Ben Aknoun).

Les hôtes de DK News animeront à cette occasion une conférence-débat qui portera sur «Le diabète et le Ramadhan, les aspects sanitaires du jeûne».



DEMAIN À 10H Rabah Madjer invité du Forum de DK News

Rabah Madjer, sportif de renommée mondiale, ambassadeur de l'union africaine de football, ambassadeur de bonne volonté de l'Unesco pour la promotion des valeurs de paix et de solidarité au sein de la jeunesse et dans le sport et membre de la commission de la Fifa sera demain lundi 8 juillet à 10h l'invité du Forum de DK News.

L'hôte de DK News abordera au cours de cette rencontre un certain nombre de questions ayant trait au mouvement sportif en général et ses activités au sein des institutions sportives internationales.



Le Real Madrid à Alger ?

Le ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS), Mohamed Tahmi, a affirmé hier que l'éventuelle venue du club espagnol du Real Madrid en Algérie, est un "dossier qui est à l'étude" au niveau de la Fédération algérienne de football (FAF).

"C'est un dossier qui est traité actuellement au niveau de la FAF, je n'ai pas trop de détails", s'est contenté d'indiquer à l'APS, M. Tahmi.

Le président directeur général (P-DG) de l'entreprise de téléphonie mobile Mobilis, Saâd Damma, avait affirmé avoir conclu un accord avec le club madrilène pour venir jouer en Algérie au mois de Ramadhan, avec toutes ses stars sans pour autant indiquer la date exacte ni l'équipe qui va affronter les coéquipiers du Portugais Cristiano Ronaldo.

"La venue du Real Madrid en Algérie dépendra de la concrétisation de ce dossier", a ajouté M. Tahmi, en marge de la cérémonie organisée en l'honneur des athlètes algériens médaillés lors des 17^e Jeux méditerranéens de Mersin (Turquie).

Le Real Madrid, n'a toujours pas mentionné sur son site officiel sa venue en Algérie pour disputer un match amical, au moment où il a établi son programme de préparation estivale qui devra l'emmener, autre autres, dans une tournée aux Etats-Unis en août prochain.

51^E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE Le ministère de la Défense nationale organise une cérémonie

Le ministère de la Défense nationale a organisé vendredi soir au Cercle national de l'Armée à Alger, une cérémonie en l'honneur des cadres de l'Armée de libération nationale (ALN) et des cadres et retraités de l'Armée nationale populaire (ANP), à l'occasion du 51^e anniversaire de l'indépendance nationale.

La cérémonie a été présidée par le

ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Abdelmalek Guenaizia, et le chef d'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée, Ahmed Gaïd Salah.

La cérémonie s'est déroulée en présence du président du Conseil de la nation, Abdellah Bensalah et du président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Kheïlfa. Étaient également présents, le mi-

nistre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, le ministre des Moudjahidines, Mohamed Cherif Abbas, le directeur général de la Sécurité nationale, le général-major Abdellah Hamel, ainsi que des personnalités nationales. A cette occasion, une exposition de photos symbolisant le parcours des différentes forces de l'ANP a été organisée dans le hall du Cercle national de l'Armée.

PREMIERS VOYAGES DU TRAMWAY DE CONSTANTINE

Engouement, fierté et curiosité

C'est avec curiosité, mais aussi beaucoup de fierté que les Constantinois ont commencé à emprunter, ce week-end, le tramway de la ville, au lendemain de son inauguration officielle par le ministre des Transports, Amar Tou.

L'accès étant gratuit pour la première journée d'exploitation commerciale de ce moyen moderne de transport, une foule nombreuse, dont beaucoup d'enfants, attendent à la station Benabdellah-malek, au cœur de la cité du Rocher. "Qassf!" (magnifique), s'exclame Mouataz (13 ans), en employant ce jargon propre aux jeunes constantinois. Il faut dire que Mouataz, qui monte pour la première fois dans un tramway, est très excité, tout comme son petit camarade Anis (11 ans) qui trouve, lui aussi, que la ville est "tellement belle depuis le tramway".

Les adultes, de leur côté, même s'ils sont aussi curieux que les bambins, évoquent plutôt un "soulagement". Ils gardent toujours en mémoire les travaux interminables de ce gigantesque chantier, les voies détournées, les rues fermées et puis ces énormes bouchons, à longueur de journée, devenus une véritable hantise pour les automobilistes.

À la suite des longs mois de travaux, circuler en voiture du côté des quartiers Kaddour-Boumeddous, Cilic ou Filali était loin d'être une sécurité. "Souvent, je préférerais accomplir des kilomètres à pied pour faire mes emplettes plutôt que de prendre la voiture", se rappelle Walid (29 ans).

À la station de l'Emir-Abdelkader, tout près de la mosquée éponyme, les premiers usagers attendent impatiemment l'arrivée de la rame qui doit les transporter jusqu'à la cité Zouaghi.

J'emprunte pour la première fois ce mode de transport, cela nous change des habituels bouchons et s'est très



confortable. Je compte bien l'adopter pour mes déplacements", explique Meriem (18 ans), une étudiante-résidente à la cité universitaire des 2.000 lits.

Les jeunes recrues de la SETRAM, la société chargée de l'exploitation et de la maintenance du tramway, que l'APS a approchées tout au long du trajet, ravis de faire partie de la première équipe chargée de gérer les déplacements des rames, soutiennent que ce nouveau mode de transport va "offrir un service de haute qualité, avec confort, régularité et propreté".

De nombreux citoyens espèrent surtout que le tramway parviendra à "révolutionner" le secteur des transports dans l'antique Cirta en imposant de nouveaux comportements. S'étirant pour le moment sur un linéaire de 8,1 km, la nouvelle "belle curiosité" de la capitale de l'Est relie le centre-ville, depuis la station Benabdellah-malek-Ramdane jusqu'à la cité Zouaghi, sur le plateau d'Aïn El Bey, non loin de l'aéroport Mohamed-Boudiaf.

Le prix du ticket du tramway a été fixé à quarante (40) dinars, avec une formule d'abonnement. Dix (10) stations sont fonctionnelles tout au long du tracé de ce tramway de 27 rames et d'une capacité de transport de 6.800 personnes par heure et par sens. Le nombre de voyageurs par an est estimé à 39,5 millions d'usagers. Assis confortablement, voyageant à la découverte de leur ville à partir du tramway, beaucoup de Constantinois "débattent" déjà les projets des deux extensions prévues vers l'aéroport Mohamed-Boudiaf et la nouvelle ville Ali Mendjeli. "Leur réalisation sera plus facile" affirme Ali, un jeune passager arguant du fait que les techniques de réalisation sont maintenant "rodées".

Recul du taux du chômage à Constantine

Le taux de chômage, estimé actuellement à 9,94% de la population en âge de travailler, est en "net recul" dans la wilaya de Constantine où il était de 12,94 % en 2010, a indiqué hier le directeur de l'emploi, Khalil Ezzine.

Ce taux devrait encore baisser "d'un point" d'ici à la fin de l'année 2013 grâce aux centaines d'emplois à créer dans le sillage de la mise en oeuvre du programme quinquennal de développement 2010-2014, a précisé à l'APS ce responsable en marge d'une journée d'étude sur l'emploi, organisée au centre culturel M'hamed-Yazid d'El Khroub.

Cette baisse du chômage que M. Ezzine a qualifiée de "notable" est, notamment, le fruit de dynamisation des chantiers à travers toutes les communes de la wilaya et de l'ouverture d'antennes des différents dispositifs de soutien à l'emploi dans l'ensemble des daïras.

Plus de 3.000 micro entreprises ont ainsi été créées en 2012 dans cette wilaya, où leur nombre a considérablement augmenté, passant de 2.500 en 2011 à 3.000 en 2012, a ajouté le même responsable, soulignant que ce résultat a été obtenu à la faveur de nouvelles mesures visant à soutenir et à accompagner les jeunes chômeurs désireux

de créer leurs propres entreprises.

La journée d'étude organisée à El Khroub par la Direction de wilaya de l'emploi, en collaboration avec la commune et les dispositifs de soutien à l'emploi (CNAC, ANEM, ANGEM et ANSE) a eu un écho favorable, en particulier auprès des jeunes, nombreux à y assister, a-t-on constaté. L'objectif de la rencontre est d'informer les jeunes porteurs de projets sur les possibilités offertes par les structures suscitées, notamment pour faciliter la création d'entreprise et l'accompagnement des jeunes dès le début de leurs projets jusqu'à leur concrétisation.

PROGRAMME SPÉCIAL RAMADHAN DE L'ENTV

La production nationale aura la part du lion

Le production nationale représentera 85 % de la grille des programmes de la Télévision nationale spéciale Ramadhan, alors que la production arabe représentera 10 % de cette grille. La grille spéciale Ramadhan 2013 a été élaborée en tenant compte des goûts des téléspectateurs des cinq chaînes de la télévision nationale tout en focalisant sur la qualité et la diversité, a indiqué le directeur général de l'Entreprise nationale de la Télévision algérienne

(ENTV), Tewfik Khelladi, lors d'une conférence de presse consacrée à la présentation de la grille de programmes du mois sacré.

Il a précisé à cette occasion qu'un intérêt particulier a été accordé au contenu des programmes de la chaîne terrestre et de Canal Algérie dans le cadre de la concurrence qui caractérise le domaine de l'audiovisuel, relevant que dans la région arabe, il existe une concurrence entre plus de 1 000 chaînes satellites. M. Khelladi

a par ailleurs indiqué lors de cette conférence de presse à laquelle était présent le directeur de la programmation à l'ENTV, qu'un intérêt particulier a été accordé aux programmes diffusés entre 16 heures et 22 heures et qui rassemblent les familles algériennes durant cette plage horaire. Les concepteurs des programmes ont pris en compte les spécificités de chaque chaîne et le goût de tous les téléspectateurs compris ceux établis à l'étranger. Pour per-

**ALGÉRIE-UE
Le président de la Commission européenne entame une visite officielle en Algérie**



Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, est arrivé hier en fin d'après midi à Alger pour une visite officielle de deux jours en Algérie. M. Barroso a été accueilli à son arrivée à l'aéroport Houari-Boumediene par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Lors de son séjour à Alger M. Barroso sera, notamment reçu par M. Sellal, et le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci. Au cours de cette visite, les questions d'intérêt commun concernant les relations bilatérales ainsi que les questions régionales seront abordées lors d'entretiens élargis aux membres des délégations des deux parties. Outre une conférence de presse qui sera animée aujourd'hui, le programme de la visite du président de la Commission européenne prévoit des rencontres avec les présidents des deux chambres du Parlement algérien.

BACCALAURÉAT

M. Sellal : «Les exclus de l'examen pourront refaire l'année»

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a annoncé hier que les exclus de l'examen du baccalauréat session 2013, suite aux cas de tricherie enregistrés, pourront refaire l'année. Dans une déclaration à la presse en marge de la clôture de la session de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN), le Premier ministre a affirmé que "tous les exclus pourront refaire l'année". Des cas de tricherie avaient été enregistrés dans certains centres d'examen du baccalauréat en philosophie (filière lettres et philosophie), des candidats ayant provoqué des troubles prétendant que les sujets de philosophie ne figuraient pas dans le programme enseigné durant l'année scolaire. Toutefois, le directeur de l'Office national des examens et concours (Onec) avait affirmé que "les sujets étaient puisés dans le programme et correspondaient au seuil national fixé par les enseignants". De son côté, le ministère de l'Education nationale avait entamé récemment la réception des recours introduits par les élèves exclus pour tricherie au baccalauréat.



mettre aux membres de la communauté algérienne établis au Canada et aux Etats-Unis, de suivre les programmes, ces derniers seront rediffusés tard dans la nuit.

BENSALAH L'action législative du Conseil de la nation "n'a pas connu l'intensité habituelle" lors de la session de printemps

L'action législative du Conseil de la nation "n'a pas connu l'intensité habituelle" lors de la session de printemps par rapport aux précédentes sessions, a affirmé le président du Conseil de la nation, Abd elkader Bensalah, tout en soulignant "l'importance particulière" des textes de loi examinés et adoptés.

Dans une allocution à la clôture de la session de printemps du Conseil de la nation, M. Bensalah a souligné l'importance particulière des textes de loi adoptés car traitant d'aspects socio-économiques clés.

Acet effet, M. Bensalah a cité la loi sur la formation et l'encaissement des jeunes et celle relative aux conditions d'exercice des activités commerciales adoptées lors de la session de printemps. Cependant, a-t-il ajouté, si le nombre de textes de loi traités et adoptés lors de cette session était "modeste", celui des activités reste "important", rappelant les séances de questions orales consacrées aux différents secteurs ministériels, ainsi que les conférences, les colloques et les journées d'étude organisées autour de divers thèmes, autre les activités extérieures.

M. Bensalah a, d'autre part, réaffirmé la disponibilité du Conseil de la nation à poursuivre la coordination et la concertation avec l'Assemblée populaire nationale (APN), le gouvernement et les différentes autres institutions de l'Etat, de manière à réaliser une bonne performance parlementaire.

Le projet de loi sur la profession d'avocat sera probablement débattu en automne

Le président du Conseil de la nation, Abd elkader Bensalah, a indiqué hier à Alger que le projet de loi organisant la profession d'avocat, adopté mardi dernier par l'Assemblée populaire nationale, sera probablement débattu et examiné lors de la session d'automne du Conseil.

"La commission juridique du Conseil ne pouvait pas examiner le projet de loi organisant la profession d'avocat avec l'intérêt requis faute de temps car il n'a été déposé au niveau du Conseil qu'il y a quatre jours", a précisé M. Bensalah dans son allocution de clôture de la session de printemps du Conseil de la nation.

La commission, a-t-il ajouté, a demandé au bureau du Conseil de la nation plus de temps pour examiner le projet de loi et solliciter les opinions des spécialistes et experts dans le domaine.

"Le bureau du Conseil a estimé que la demande introduite par la commission, demandant l'acceptation du report de l'examen du projet de loi à la prochaine session, reposait sur des motivations logiques", justifiant ainsi une réponse favorable, a dit M. Bensalah.

COMMUNICATION

Le secteur de la communication est confronté à de "grands défis", affirme M. Mohamed Said

Le ministre de la Communication, Mohamed Said, a affirmé samedi à Alger que le secteur de la communication est confronté à de "grands défis", dont le plus important est la maîtrise des technologies de l'information.

A l'occasion de la clôture de l'exposition "Mémoire et réalisations" organisée au palais des expositions (Pins maritimes), M. Mohamed Said a estimé que le secteur de la communication en Algérie "doit faire face à de grands défis, dont le plus important est la maîtrise des technologies (de l'information) les plus récentes intervenues dans le monde, afin qu'il puisse se lancer dans la

CONSEIL DE LA NATION - APN : FIN DE LA SESSION DE PRINTEMPS **L'action parlementaire, au service du développement**

Boualem Branki

L'action législative "n'a pas connu l'intensité habituelle" lors de la session de printemps du Conseil de la nation, a reconnu le Président du Conseil de la nation, M. Abdelkader Bensalah.

Jeudi, les deux chambres du Parlement ont clôturé la session de printemps, avec dans l'escarcelle plusieurs lois votées et des textes juridiques qui ont fait avancer un peu plus les grands projets socio-économiques ainsi que la vie institutionnelle du pays.

Dans une allocution à l'occasion de la clôture de la session de printemps de la chambre haute du Parlement qui s'est déroulée en présence du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, des membres du gouvernement, ainsi que de cadres de l'Etat et des membres du Conseil de la nation a indiqué qu'il était contraint de reconnaître (...) que l'action législative lors de cette session n'a pas connu l'intensité habituelle enregistrée lors des précédentes sessions".

Pour autant, "les textes juridiques examinés et adoptés lors de cette session revêtent une importance particulière, car traitant dans leur ensemble d'aspects socio-économiques importants", a-t-il précisé La session parlementaire de printemps a, en fait, enterré et débattu de grands textes de lois, autant dans le secteur économique, social que judiciaire ou de la santé et de l'éducation.

Dans le secteur économique, il y a surtout cette nouvelle loi adoptée, sur proposition du ministère du commerce, qui permet à certaines catégories de jeunes de pouvoirs exercer un métier dans le circuit commercial, en dépit du fait qu'ils aient eu maille



Ph. Mardi 7 juillet 2013

à faire avec la justice. Cette disposition, outre le fait qu'elle s'inscrit en droite ligne avec le principe de la réconciliation chère au Président Bouteflika, offre une seconde chance à ces jeunes de pouvoir intégrer la société et participer à la dynamique socio-économique du pays.

La loi sur le métier d'avocat et les droits de la défense est également l'autre disposition adoptée lors de cette session, qui du reste a été marquée par d'intenses débats au niveau des deux chambres du Parlement sur les grands projets socio-économiques du pays. Cela a donné lieu à des débats riches et fertiles en rebondissements entre les différentes tendances politiques qui siègent autant à l'APN qu'au Sénat.

Cela dénote d'une manière magistrale que les institutions parlementaires algériennes fonctionnent selon le principe de la démocratie et de la bonne gouvernance, mais surtout donne un caractère spécifique à l'action gouvernementale, aux objectifs du gouvernement en matière de développement local et d'amélioration

des conditions de vie des Algériens, ainsi que répondre à la demande sociale.

Ces préoccupations gouvernementales sont en fait traduites en projets de lois qui sont soumis au Parlement pour adoption, après débats et enrichissements par les différents groupes parlementaires à l'APN et au Sénat. Ces lois, une fois adoptées, constitueront donc le socle irragable de l'action du gouvernement et de ses grandes missions au service du citoyen du développement local et du renforcement des institutions de l'Etat.

Du reste, le fonctionnement des deux chambres du Parlement algérien, qui a été caractérisé durant la session de Printemps par de riches débats sur certains projets de lois, notamment pour les TIC ou la santé, dénote toute la puissance des institutions de l'Etat, et de leur caractère démocratique dans la gestion et l'adoption des projets de lois, base de l'action du gouvernement et, en même temps, son "quitus" pour gérer la vie socio-économique du pays.

ILS ONT DIT :

● La réconciliation nationale est devenue un "modèle" dans de nombreux continents

La réconciliation nationale, une "sage" initiative ayant permis la reprise du processus de l'édification de l'Algérie, est devenue un "modèle" dans de nombreux continents, a déclaré M. Mohamed Larbi Ould Khelifa.

Il a indiqué, dans le même cadre, que la réconciliation nationale avait "atteint un bon nombre de ses objectifs, en premier lieu, le retour de la paix et de la stabilité" en Algérie.

Cette politique a permis, a-t-il soutenu, "la réhabilitation et l'élargissement des infrastructures de base du pays et de sa structure économique dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie et des services". Elle a, également,

conduit à "l'élargissement de la base démocratique et l'implication de la société civile dans les affaires du pays".

Le président de l'APN a, d'autre part, affirmé que "les jeunes ont eux aussi été l'objet d'intérêt de la part de l'Etat pour lequel ils représentent le premier pari, car, a-t-il dit, "l'Algérie de demain commence aujourd'hui".

"À l'instar de nos aïeux qui ont vaincu le colonialisme, cette nouvelle génération peut, elle aussi, vaincre l'ennemi de l'Algérie qu'est le sous-développement. Cela ne peut se faire sans le savoir et l'expérience qui sont une source de force et l'appui principal de la liberté de la décision politique", a-t-il encore indiqué dans son allocution.



Gouvernement avait consenti des crédits financiers à ce volet, notamment pour l'amélioration du niveau des nouveaux journalistes.

APS

M. OULD KHELIFA

"Seule" la justice est habilitée à rendre des jugements dans des affaires de détournement de biens publics

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Larbi Ould Khelifa, a affirmé que "seule" la justice était habilitée à rendre des jugements et à porter des accusations dans les affaires de spoliation des biens publics.

"La justice, étant indépendante, est seule habilitée à rendre des jugements et à porter des accusations" dans des cas de détournement de deniers publics, a souligné M. Ould Khelifa dans une allocution prononcée lors de la cérémonie de clôture de la session de printemps de l'APN.

Il a, dans ce sens, mis en garde contre la "politici-



sation" des affaires de détournement de biens publics qui, a-t-il dit, "est un crime impardonnable".

En effet la spoliation des biens publics est un crime impardonnable, et

ce de sa victoire remportée grâce à la guerre de Libération, il avance à pas sûrs vers l'Etat de droit, veillant à l'établissement d'une économie développée et à l'établissement de la bonne gouvernance qui n'implique pas seulement la lutte contre la corruption sous toutes ses formes et les personnes impliquées, mais implique également la prévention de ses conséquences", a-t-il indiqué.

Pour lui, cette prévention est de "la compétence de la justice et d'autres instances concernées par la lutte contre ce fléau (corruption)".

"Il n'est pas exagéré de dire que la corruption est une forme de terrorisme transfrontalier, dont souffrent plusieurs pays de par le monde aussi bien en Orient qu'en Occident", a-t-il estimé, qualifiant, dans ce sens, la corruption de "fléau du siècle".

OULD KABLIA

Les mesures sécuritaires durant le mois de Ramadhan ne seront pas "exceptionnelles"

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, a affirmé hier à Alger que "les mesures sécuritaires durant le mois de Ramadhan seront normales et non exceptionnelles".

"Les mesures sécuritaires durant le mois du Ramadhan seront les mêmes que celles en vigueur mais la nouveauté réside dans la garantie de la sécurité des citoyens jusqu'à une heure tardive de la nuit conformément à la nature et à la tradition de ce mois", a indiqué M. Ould Kablia dans une déclaration à la presse au siège du Conseil de la nation en marge de la cérémonie de clôture de la session de printemps du Parlement. Le ministre de l'Intérieur a affirmé d'autre part que "le dialogue avec les gardes communaux demeure ouvert bien qu'aucun aspect de ce dossier ne soit resté en suspens", a-t-il dit, estimant que "les mouvements observés dernièrement par les gardes communaux ne reposent pas sur des faits logiques".

Par ailleurs, M. Ould Kablia a indiqué que les services concernés du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales ont enregistré "le dépôt de 4 dossiers de création de nouveaux partis politiques", relevant cependant que certains de ces dossiers "ne sont pas sérieux".



Les demandes d'agrément de nouveaux partis politiques seront examinées conformément à la loi en vigueur (Ould Kablia)

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, a affirmé hier à Alger que les demandes d'agrément de nouveaux partis politiques "seront examinées conformément à la loi en vigueur".

L'octroi de l'agrément aux nouveaux partis politiques se fera "conformément à la loi en vigueur", a indiqué le ministre dans une déclaration à la presse, en marge de la clôture des travaux de la session

de printemps de l'Assemblée populaire nationale (APN), soulignant que ceux dont les dossiers sont "incomplets" "n'auront pas d'autorisation pour tenir leur congrès constitutif".

M. Ould Kablia avait indiqué auparavant que les services concernés du ministère de l'Intérieur et des collectivités locales avaient enregistré "le dépôt de 4 dossiers de création de nouveaux partis politiques", relevant cependant que

certains de ces dossiers "ne sont pas sérieux".

- Concernant les revendications des gardes communaux, le ministre de l'Intérieur a affirmé que "la seule revendication qui reste à examiner est celle des heures supplémentaires", estimant que "les derniers mouvements des gardes communaux ne sont pas fondés sur des revendications raisonnables".

APS

MEDELCI : "Il n'y a aucun mouvement dans le corps diplomatique"

Le ministre des Affaires étrangères, Mourad Medelci a réaffirmé hier à Alger qu'"il n'y a aucun mouvement dans le corps diplomatique". Dans une déclaration à la presse en marge de la clôture de la session de printemps du Parlement au Conseil de la nation, M. Medelci s'est dit étonné des informations publiées par des titres de la presse nationale faisant état d'un mouvement dans le corps diplomatique, estimant que "c'est la presse qui nourrit de telles rumeurs". "Seul le président de la République est habilité, conformément à la Constitution, à décider un mouvement dans le corps diplomatique", avait indiqué dimanche dernier à Alger le ministre des Affaires étrangères qui avait affirmé qu'à ce jour, aucune décision n'avait été prise dans ce sens.



"Le ministère des Affaires étrangères attend, conformément à la Constitution, que le mouvement dans le corps diplomatique soit officiel pour l'annoncer", a-t-il souligné, précisant qu'"aujourd'hui, il n'y a aucun mouvement dans ce corps et, dans le cas échéant, celui-ci sera officiellement annoncé au moment opportun".

L'inéluctable développement

Said Abjaoui

Economie de marché ?

Nous n'y sommes pas encore mais cela reste l'objectif dont nous nous fixons l'atteinte et tout indique que nous y parviendrons, ne serait-ce qu'au regard de ce que nous constatons à travers par exemple la politique de mise à niveau de l'économie. Certainement que notre économie doit sortir de la situation dans laquelle elle est basée sur les prévisions de recettes qui dépendent d'une variable dont on dit qu'elle est aléatoire, à savoir le pétrole. Il existe certes une politique axée sur une perspective de substitution et nous savons tous que la politique nationale de développement est axée sur celle de la substitution aux importations.

La question s'était posée de savoir ce qu'il faudrait faire pour engager une coopération entre l'entreprise et l'université. La réponse a été unanime parmi les économistes, à savoir qu'il est impératif de doter la première d'un budget « R&D », et de structures de recherche dont elle n'a pas disposé pour le moment. Pourquoi ne jugeait-elle pas qu'il était prioritaire de recruter des chercheurs ?

La recherche pourquoi ?

Le développement de la recherche dans les entreprises peut au moins attirer les investisseurs.

N'est ce pas que tous les pays qui ont émergé ont investi dans la recherche ? Quand on parle d'intelligence économique, cela signifie que nos entreprises innoveront, qu'elles ont une direction de la recherche et qu'elles doivent ainsi disposer de structures de renseignement pour protéger leur procédé de fabrication et se tenir informés sur les intentions de l'adversaire. Les pouvoirs publics et les hautes autorités savent très bien que l'Algérie ne pourra pas emprunter une voie qui la différencie du monde.

Quand on parle de mise à niveau des entreprises, la tendance générale est à l'intégration de l'idée selon laquelle il y faudrait développer les questions de management et de rationalisation des dépenses et de réduction des coûts pour favoriser la compétitivité.

On parle également d'économie de la connaissance, de l'intelligence économique, du rapprochement entre l'entreprise et l'université dans le cadre de la création des pôles de compétitivité ou de développement.

L'Algérie, de l'avis des institutions internationales est sur la voie de son inscription en tant que pays émergent. Elle a mis le paquet sur les infrastructures, sur les travaux publics, elle a développé d'immenses efforts sur le domaine de la construction de centaines de milliers de logements, et elle met en œuvre une nouvelle stratégie industrielle.

Tassili Airlines se lance dans les dessertes charter vers la France

La compagnie aérienne Tassili Airlines (TAL) a lancé vendredi ses premières lignes internationales touristiques à travers deux dessertes vers Saint Etienne et Grenoble (France) au départ, respectivement, de Béjaïa et de Jijel.

Ces deux vols charter programmés chaque vendredi s'inscrivent dans le cadre du plan de développement tracé par la compagnie aérienne publique visant à répondre à la demande, notamment de la part des Algériens établis dans le sud de la France durant la période des vacances, a déclaré M. Karim Bahard, responsable de la Communication à TAL.

D'autres lignes charter, notamment vers Dubaï (Emirats arabes unis), le Maroc, l'Espagne et la Turquie seront opérationnels d'ici la fin de l'année», a annoncé M. Bahard interrogé par des journalistes en marge du vol inaugural Alger-Béjaïa-Saint Etienne.

L'ouverture des lignes Jijel-Grenoble et Béjaïa-Saint Etienne constitue pour Tassili Airlines un bond qualitatif dans son nouveau programme de lignes internationales charter», a ajouté le même responsable. Les tarifs appliqués sur ces deux lignes en aller-retour varient entre 200 et 379 euros, a-t-on expliqué.

TAL va également inaugurer le 8 juillet la ligne Alger-Illizi-Djanet qui s'ajoutera à d'autres lignes aériennes couvrant le marché domestique, a-t-il fait savoir, soulignant que cette nouvelle desserte est concernée par le tarif réduit de 50% appliquée par la compagnie sur les lignes couvrant les villes du Sud.

Il s'agit de rendre le transport aérien à la portée d'une large frange de la société, tout en l'accompagnant d'une grille tarifaire promotionnelle pour le lancement» dans le cadre de l'engagement de l'Etat envers les villes du sud du pays en termes de transport», a souligné M. Bahard.

La compagnie publique a également lancé ce vendredi deux nouvelles lignes reliant Alger à Jijel et Béjaïa.

Interrogé, par ailleurs, si cette filiale du groupe Sonatrach, envisageait de renforcer sa flotte par de nouvelles acquisitions, M. Bahard a affirmé que cela n'est pas à l'ordre du jour», puisque, a-t-il dit, ses capacités sont suffisantes pour couvrir la demande.

Il a affirmé, d'autre part, qu'il existait des liens de partenariat et de complémentarité» et non de concurrence entre Tassili Airlines et Air Algérie, deux compagnies nationales opérant sur les lignes domestiques et internationales.

«Nos relations avec Air Algérie sont des relations de partenariat, et nous sommes deux compagnies complémentaires. A l'ère de l'interdépendance, on ne peut qu'adopter une démarche de complémentarité», a-t-il dit sur ce point.

TAL opérait depuis sa création en 1998 dans le transport du personnel de Sonatrach avant de se lancer dès septembre dernier, dans des dessertes internationales destinées aux travailleurs de sociétés étrangères présentes en Algérie. En mars dernier, elle a entamé son programme de vols domestiques réguliers grand public en desservant plusieurs villes du pays.

Cette compagnie avait été créée dans le cadre d'une joint-venture entre Sonatrach et Air Algérie, avant de devenir une filiale à 100% du groupe pétrolier public en avril 2005.

APS

ONU

M. Babès exprime l'engagement "sans faille" de l'AICESIS en faveur des Objectifs du développement durable

Le président du Conseil national économique et social (CNES), Mohamed-Seghir Babès, en sa qualité de président en exercice de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS), a exprimé vendredi à Genève l'engagement "sans faille" de l'AICESIS en faveur des Objectifs du développement durable (ODD) et de leur mise en œuvre dans le cadre du futur "agenda post 2015".



Intervenant lors de l'assemblée générale du Conseil économique et social des Nations unies, M. Babes a mis l'accent sur "l'importance des liens entre la science, la technologie, l'innovation et la culture dans l'achèvement et la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ainsi que dans la promotion des ODD".

La communauté des conseils économiques et sociaux et institutions similaires regroupés au sein de l'AICESIS "était d'ores et déjà en ordre de bataille autour de cet axe matriciel fondateur, et ce, de manière éminemment opérationnelle", a-t-il rappelé.

La démonstration, a-t-il souligné, "est, de fait, administrée par le parachèvement des procédures tendant à la création, sous l'égide de l'université de l'ONU de Tokyo, d'un institut dédié à l'enseignement post-gradué et à la recherche appliquée".

Il a cité, également, le "mémorandum d'entente" de ce futur institut qui aura pour siège Alger et dont l'inauguration a été programmée pour l'automne de l'année en cours.

M. Babes a souligné, par ailleurs, le "haut degré d'intérêt" qu'attache l'AICESIS, sous le leadership du CNES d'Algérie, à l'assignation d'un chemin critique et

de résilience reliant le processus d'achèvement et de réalisation des OMD et le processus de promotion des ODD autour de l'agenda du développement post-2015".

Il a plaidé, par la même occasion, pour une "gouvernance inclusive mettant en œuvre la capacité d'agir des sociétés civiles organisées à travers le monde, notamment celles activant au sein de l'AICESIS". Par ailleurs, M. Babes a eu des entretiens, en marge de cette assemblée, avec la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova, et le président du Conseil économique et social des Nations unies, Nestor Osoria.

GHLAMALLAH : «Le jeûne ne doit pas être un frein à l'économie ou synonyme d'immobilisme»



Le ministre des Affaires religieuses et du Wakf, Bouabdellah Gharamallah, a estimé, vendredi à Médéa, que le jeûne «ne doit pas être un frein à l'économie du pays ou synonyme d'immobilisme».

«Le jeûne durant le mois sacré de Ramadhan ne doit pas être un frein à notre économie ou un prétexte pour ralentir notre machine de production ou les services publics», a indiqué M. Gharamallah lors d'un prêche prononcé à l'occasion de l'inauguration de la mosquée El-Ferdaws, au centre-ville de Médéa.

Pour le ministre, le Ramadhan «doit servir de sti-

mulant et nous inciter à travailler encore davantage, et non pas un prétexte pour déserteur nos lieux de travail ou pour perturber le bon fonctionnement de nos administrations et notre appareil productif», a-t-il martelé.

Il a en outre souligné que «nul n'a le droit de subtiliser au peuple algérien son principal acquis, à savoir son indépendance».

«Le 5 juillet est l'occasion, d'affirmer notre profond attachement au message des martyrs et notre volonté à préserver cet acquis pour lequel des milliers d'Algériens se sont sacrifiés», a-t-il affirmé.

Lancement des inscriptions pour l'obtention de la carte de jeûne

Le secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, Belkacem Mellah, a annoncé vendredi à Alger le lancement des inscriptions pour l'obtention de la carte de jeûne permettant d'accéder gratuitement ou à des tarifs réduits aux transports, aux auberges de jeunes ou encore pour l'acquisition de livres.

M. Mellah a ajouté, en marge d'une cérémonie d'accueil d'une délégation de la communauté nationale à l'étranger venue prendre part aux célébrations de la fête

de l'indépendance, que les inscriptions relatives à la carte de jeûne ont débuté vendredi «conformément aux orientations du Premier ministre, Abdelmalek Sellal».

Il a précisé dans ce contexte qu'une heure seulement après le début de l'opération 1.541 jeunes étaient inscrits.

Le projet du plan d'action de la commission intersectorielle consacrée au dossier de la jeunesse pour la période 2013-2014 et relatif à la carte de jeûne avait été adopté le 22 janvier dernier.

Création de la Fédération des associations des Algériens résidant en France

La Fédération des associations des Algériens résidant en France a été créée vendredi avec pour objectif d'être un intermédiaire entre le gouvernement et la communauté algérienne.

L'annonce de création a été faite par le coordinateur de cette fédération, Nouredine Saâdallah, à bord du bateau *Tariq Ibn Ziad* qui acheminait, depuis Marseille vers Alger, des membres de la communauté nationale pour prendre part aux festivités du cinquantenaire de l'indépendance.

«Nous avons décidé, en ce jour symbolique pour tous les Algériens, de créer cette fédération, avec un bureau provisoire composé de 15 membres, et dont l'objectif est d'aider la communauté algérienne établie en France à trouver des solutions à leurs préoccupations», a déclaré à la presse M. Saâdallah qui a salué, par la même occasion, les efforts du gouvernement algérien en direction de la communauté nationale à l'étranger.

ALGER

Assassiné pour un réfrigérateur

Le mois de juin 2013, le tribunal criminel a prononcé le verdict d'un assassin dont le mobile du crime et l'attitude laissent perplexes. Le rapport de l'expertise psychiatrique est formel : l'accusé ne présente aucun déficit mental. C'est un homme normal.

A.Ferrag

Un homme normal qui a pourtant commis un crime, et des plus odieux. Le jour du procès, c'est un homme effondré qui a du mal à affronter le regard de l'assistance. Il répète inlassablement : « Je ne sais vraiment pas pourquoi j'ai fait cela ! Je voulais seulement prendre le réfrigérateur et la cuisinière, le reste est un cauchemar. Je n'ai jamais possédé les choses auxquelles je rêvais... Mais je ne voulais pas tuer cet homme. »

Tous les criminels de la terre font cette déclaration stupéfiante ! Parfois, l'accusé est sincère, mais souvent, on a du mal à se fier à de tels aveux lorsque l'évidence prouve qu'il y a eu prémeditation d'un acte grave.

Aussi, aujourd'hui, la cour a du mal à croire Brahim. Il a bien préparé son crime et en toute logique, il doit en faire les frais, assumer son procès. Les faits remontent à une pluvieuse journée de janvier 2011. La police est en alerte. Un homme paniqué vient d'appeler afin de signaler la disparition de son jeune frère : « Il est parti à bord de sa camionnette vers dix-huit heures et on ne l'a plus revu. Ce n'est pas dans sa nature. C'est un homme responsable, aimé de tous, père de famille. Il n'a pas d'ennemi à notre connaissance. Il devait effectuer une livraison. D'ailleurs, le client est venu jusqu'à la maison et ils sont re-

partis ensemble à bord de la camionnette. Le frère du disparu connaît très mal sa peine et la peur qu'un malheur ne soit arrivé à Mohamed le met dans tous ses états.

« Je vous en prie, retrouvez mon frère, sa femme et ses enfants sont très inquiets. Nous craignons qu'un drame ne lui soit arrivé, c'est un jeune homme tellement jovial et honnête que tout le monde l'aime dans le village. Il est incapable de faire du mal à une mouche. »

-Reprenez vos esprits, Monsieur, nous vous promettons que nous allons faire de tout pour vous aider à lever le mystère sur la disparition de votre frère. Rentrez à la maison et calmez les membres de votre famille. On vous contactera pour vous donner des nouvelles. »

Les recherches des services de la police débutent et au bout, c'est l'horreur.

Ces derniers ont une bien mauvaise nouvelle à annoncer à la famille du jeune disparu. En effet, sa camionnette, abandonnée au bord de la route, est vide... Elle est vide et il y a du sang partout. Il n'y a pas l'ombre d'un doute : Mohamed a été assassiné. Reste à savoir qui l'a tué et où se trouvent son corps.

L'enquête se poursuit. Tous les membres de la famille témoignent de l'intégrité et de l'honnêteté du disparu. Qui aurait pu en vouloir à un jeune homme aussi calme et charmant ?

Son épouse, abattu, apporte aussi son témoignage : « Ce jour-là, vers dix-huit



heures, un inconnu s'est présenté à la maison. Il voulait que mon mari lui livre à domicile un réfrigérateur et une cuisinière. Il parlait peu, il était élégamment vêtu et avait promis une belle somme d'argent à mon épouse. Ensemble, ils sont partis à bord de la camionnette.

Un autre témoignage cerne l'assassin. En effet, la police reçoit un appel anonyme : « Je connais le criminel. Il s'agit de Brahim, et c'est lui qui a assassiné Mohamed. »

Lorsque la police se présente chez lui, l'assassin de Mohamed n'en croit pas ses yeux. Il a alors une drôle de réaction : il se prend la tête entre les mains, pleure et s'assied à même le sol.

Oui, j'ai tué Mohamed, j'ai enterré son corps dans une forêt.

-Mais enfin, pourquoi ? Que vous a fait cet homme ?

-Rien, il ne m'a rien fait. Il était gentil et aimable. Je voulais lui voler le réfrigé-

ateur et la cuisinière qu'il avait à l'arrière de la camionnette.

Le jour du procès, il teint le même langage : « Je ne voulais pas le tuer. Tout ce que je désirais, c'était le réfrigérateur et la cuisinière. Il a résisté. Alors, pris d'une folie meurtrière, je lui ai asséné trois coups de couteau dont l'un au cœur. Je l'ai ensuite enterré dans une forêt et j'ai abandonné sa camionnette au bord de la route. »

Dans un long réquisitoire, le procureur général met en exergue la gravité des faits.

« Cet homme est un assassin. Il ne mérite aucune clémence, c'est pour cela que je requiers la peine capitale. Il a bel et bien prémedité son crime. »

Après de longues délibérations, la cour criminelle revient avec le verdict : 20 ans de réclusion criminelle pour l'accusé.

AUSTRALIE Plusieurs dizaines de nouvelles espèces de serpents découvertes

Des analyses génétiques menées sur des serpents fouisseurs en Australie ont permis d'identifier au moins une trentaine de nouvelles espèces parmi ces animaux qui présentent tous une morphologie très semblable, ont annoncé vendredi le CNRS et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris (MNHN) dans un communiqué commun.

A ce jour, 3.432 espèces de serpents sont recensées par les scientifiques, divisées en deux grands groupes : les serpents typiques (boas, pythons, cobras, vipères, etc.) qui appartiennent aux Alethinophidia d'un côté, et les Scolecodiphida de l'autre. Ces Scolecodiphida (402 espèces) sont des serpents strictement fouisseurs, de petite taille (généralement inférieure à 30 cm) qui se nourrissent de la faune souterraine et qui se ressemblent tous fortement, en raison des contraintes liées à leur mode de vie (forme, couleur, etc.), explique le communiqué. Or les Scolecodiphida ont longtemps été négligés par les biologistes. Des chercheurs français, américains et australiens ont entamé en 2008 une étude visant à mieux connaître ce groupe de serpents en analysant en détail leur génome, à la fois un gène mitochondrial (hérité de la mère) et un gène du noyau de la cellule (hérité du père). Au total, 741 spécimens appartenant à 27 espèces de Scolecodiphida ont ainsi été étudiés. Or à partir de ces 27 espèces actuellement reconnues, les spécialistes ont mis en évidence "l'existence de 29 à 65 nouvelles espèces", soulignent le CNRS et le MNHN. Sans l'analyse de leur ADN, il aurait été impossible de découvrir cette "diversité cachée" au sein d'espèces d'apparences très semblables, assurent les chercheurs.

Arrestation en Colombie d'un baron de la drogue italien



La police colombienne a arrêté vendredi à Bogota l'Italien Roberto Pannunzi, recherché par la justice de son pays pour trafic de drogue, a indiqué le ministère de la Défense précisant qu'il s'agit du "narcotrafiquant le plus recherché d'Europe". L'arrestation de Roberto Pannunzi qui s'est effectuée en coordination avec l'agence américaine anti-drogue DEA, s'est déroulée dans un centre com-

mercial de la capitale colombienne, a précisé le ministère de la Défense dans un communiqué. Au moment de l'interpellation, Pannunzi était en possession d'une fausse carte d'identité vénézuélienne au nom de Silvano Martino", selon le ministère. Selon les autorités, l'Italien était sous le coup de quatre mandats d'arrêt pour trafic de drogue et association criminelle avec la mafia.

INDONÉSIE Séisme de magnitude 6,4 au large de Sumatra

Un puissant séisme de magnitude 6,4 s'est produit en l'Indonésie hier au large de l'ouest des côtes de l'île de Sumatra, mais aucune alerte au tsunami n'a été lancée, a annoncé l'Institut géophysique américain (USGS).

Le séisme a frappé à une profondeur de 23 kilomètres, à 154 kilomètres au sud-ouest de Sungaipenuh. Un responsable de l'agence météorologique et géophysique, M. Suharjono, a précisé qu'il n'y avait pas de menace de tsunami. Mardi, des dizaines de personnes sont mortes dans un séisme de magnitude 6,1 dans la province indonésienne d'Aceh (nord de Sumatra). L'Indonésie est située sur "l'anneau de feu" où entrent fréquemment en collision les plaques tectoniques, provoquant séismes et éruptions volcaniques.



APS

LA TENSION PERSISTE EN ÉGYPTE

Les Frères musulmans veulent la réintégration de Morsi



La tension demeure vive en Egypte où les Frères musulmans ont appelé hier à de nouvelles manifestations pour réclamer le rétablissement du président Mohamed Morsi, écarté du pouvoir par l'armée à la faveur d'un mouvement de contestation d'une ampleur inédite.

Dans un communiqué publié dans la nuit de vendredi à samedi, le Parti de la liberté et de la justice (PLJ), vitrine politique des Frères musulmans dont est issu M. Morsi, affirme qu'«il restera avec tous ses membres et ses sympathisants aux côtés des foules sur les places d'Egypte jusqu'à ce que le président soit rétabli dans ses fonctions».

Le PLJ a, en outre, salué «les millions d'Egyptiens qui se sont mobilisés (vendredi) dans toutes les provinces d'Egypte pour d'énormes manifestations pacifiques exprimant leur rejet du brutal coup d'Etat militaire et leur désir de voir le retour du président Morsi à ses fonctions constitutionnelles», selon le texte.

L'appel du PLJ intervient alors que la tension était encore perceptible hier aux abords de l'université du Caire, sur la rive occidentale du Nil, où les Frères musulmans ont établi des barricades et arboraient des portraits du président évincé devant les forces de sécurité, selon des médias. Les accès à la place Tahrir étaient quant à eux contrôlés par les opposants à Morsi armés de bâtons. Le calme prévalait toutefois sur la place, où quelques centaines de personnes ont passé la nuit dans un village de tentes dressé sur le terre-plein central, d'après les mêmes sources.

La veille, les affrontements entre partisans et adversaires de Mohamed Morsi, mais aussi entre pro-Morsi et soldats, ont fait au moins 30 morts et des centaines de blessés, essentiellement au Caire et à Alexandrie (nord). De plus, dans la péninsule instable du Sinaï (nord-est), cinq policiers et un soldat ont été tués dans des attaques

qui n'ont pas été revendiquées. Depuis le 26 juin, les accrochages ont fait plus de 80 morts à travers le pays.

Les pro-Morsi entendent rester dans la rue

Les Frères musulmans, dont l'influent numéro 2, Khaïrat al-Chater, a été arrêté dans la nuit, entendent rester «dans les rues par millions jusqu'à ce que le président déchu retrouve son poste», a prévenu le Guide suprême des Frères musulmans, Mohammed Badie.

«Nous avons déjà vécu sous un régime militaire et nous ne l'accepterons pas une nouvelle fois», a-t-il lancé, faisant référence à l'intérim controversé assuré par l'armée entre la chute de Hosni Moubarak en février 2011 et l'élection de M. Morsi en juin 2012.

Le mouvement Tamarrod (rébellion), à l'origine des manifestations monstrues du 30 juin contre M. Morsi ayant abouti à sa destitution, a pour sa part, appelé à une nouvelle mobilisation dans les rues dimanche à travers le pays pour contrer les Frères musulmans.

La chambre haute dissoute

Dans la foulée de ces événements, le président intérimaire, Adly Mansour, nommé par l'armée, a dissous vendredi la chambre haute (Choura) dominée par les Frères musulmans, qui assurait l'intégralité du pouvoir législatif, et nommé un nouveau chef des renseignements. Une «feuille de route» annoncée par l'armée doit aboutir à la formation d'un nouveau gouvernement, ainsi que des élections législatives et présidentielle, mais aucune date n'a encore été avancée. La Constitution a quant à elle été suspendue. En outre, le procureur général a annoncé que des poursuites seraient engagées contre neuf dirigeants de la confrérie --dont M. Badie-- dans le cadre d'une enquête pour «incitation

au meurtre» de manifestants. M. Morsi est quant à lui toujours détenu par l'armée. Élu en juin 2012, M. Morsi était accusé de tous les maux --administrations corrompues, dysfonctionnements économiques, tensions confessionnelles-- par ses adversaires.

L'Egypte suspendue de l'UA

En réaction à la destitution du président démocratiquement élu, Mohamed Morsi, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a suspendu vendredi la participation de l'Egypte à l'organisation panafrique. «Le Conseil a décidé de suspendre la participation de l'Egypte aux activités de l'UA», a déclaré à la presse le secrétaire du Conseil de paix et de sécurité, Admire Kambudzi, lisant un communiqué, à l'issue de plus de trois heures de réunion du CPS.

L'UA a pour politique de suspendre tout Etat-membre où se produit un «changement inconstitutionnel de pouvoir», généralement jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel. Le ministère égyptien des Affaires étrangères a dit «regretter profondément la décision de l'UA». «Ce qui s'est passé le 3 juillet (jour de l'éviction de M. Morsi) était le fruit d'une demande populaire exprimée par des manifestations de dizaines de millions de personnes», a-t-il argué en référence aux rassemblements monstrueux contre le président évincé.

Pour sa part, le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a mis en garde vendredi les Egyptiens contre toute politique de «représailles» dans un contexte marqué dans le pays par des heurts entre opposants et partisans du président destitué.

Il a, en outre, appelé les forces de sécurité égyptiennes à «protéger les manifestants et à empêcher les violences», et estimé que ces manifestations ne devraient suivre que «des voies pacifiques».

El-Baradei nommé Premier ministre



Le chef de la coalition de l'opposition égyptienne, Mohammed El-Baradei, a été nommé hier Premier ministre, rapportent des sources concordantes. L'agence officielle Mena a indiqué que M. El-Baradei avait rencontré hier soir le président intérimaire Adly Mansour.

Selon une source militaire, citée par l'agence AFP, M. El-Baradei, prêtera serment dans la soirée. Cette nomination a été également annoncée par le mouvement Tamarrod, à l'origine de l'important rassemblement qui a conduit à la destitution du président Mohamed Morsi. Le juge Adly Mansour, président de la Haute cour constitutionnelle, a prêté serment jeudi après sa désignation par l'armée pour remplacer Mohamed Morsi, renversé après un an au pouvoir marqué par des crises à répétition et une forte contestation populaire. Outre la destitution de M. Morsi, l'armée égyptienne a annoncé la suspension de la Constitution, et la tenue d'élections législatives et présidentielle à une date indéterminée. Un nouveau gouvernement doit également être formé.

37 personnes tuées et plus de 1.000 blessées en 24 heures

Trente-sept personnes ont été tuées ces dernières 24 heures en Egypte lors d'affrontements entre partisans et opposants du président destitué Mohamed Morsi et des attaques armées dans le nord du Sinaï, ont indiqué hier le ministère de la Santé et des sources de sécurité. «Trente-six personnes ont péri et 1.079 autres ont été blessées», a indiqué le ministère de la Santé. Un prêtre copte a par ailleurs été tué par des hommes non-identifiés dans le Sinaï.

Ce bilan comprend 30 personnes tuées dans des heurts entre partisans et opposants de Morsi après que des affrontements eurent éclaté vendredi soir entre les deux camps, fortement mobilisés pour une journée de manifestations émaillées de violences.

En outre, cinq policiers ont été tués par des hommes armés dans le Sinaï (nord-est), peu après la mort plus tôt dans la journée d'un soldat dans cette région instable, selon des sources au sein des services de sécurité.

En soirée, des partisans armés du président islamiste destitué ont attaqué le siège du gouvernorat du Nord du Sinaï à El-Arich, dans le nord-est de l'Egypte. Samedi, toujours dans la péninsule en proie à une forte instabilité, un prêtre copte a été tué par des hommes armés non identifiés, selon des sources de sécurité. Les assaillants ont sorti le prêtre de sa voiture avant de l'abattre d'une rafale d'arme automatique et de prendre la fuite, ont précisé ces sources.

La région du Sinaï est en proie à une instabilité croissante depuis la chute début 2011 du président Hosni Moubarak. Majoritairement peuplée de bédouins depuis longtemps en conflit avec le pouvoir central, elle abrite également des islamistes radicaux qui s'en servent comme base pour lancer des attaques.

Nouvelle audience dans le procès Moubarak

Les avocats du président égyptien déchu Hosni Moubarak ont plaidé hier en son nom non coupable des accusations de complicité dans la mort de manifestants, lors d'une nouvelle audience du procès. La cour criminelle du Caire a entendu les plaidoiries des avocats de la défense avant de lever l'audience, la quatrième dans ce nouveau procès, selon la Télévision d'Etat. M. Moubarak (85 ans) est jugé avec ses fils Alaâ et Gamal pour corruption et avec

d'autres anciens responsables de sécurité pour complicité de meurtre de manifestants lors de la révolte qui a provoqué sa chute en février 2011. Un premier procès avait abouti en juin 2012 à une condamnation à la réclusion à perpétuité pour l'ancien président, mais la Cour de cassation a ordonné un nouveau procès, qui a commencé le 11 mai. La révolte de début 2011 a fait près de 850 morts, selon des chiffres officiels.

LE PREMIER MINISTRE RASSURE

«L'Etat mobilisera tous les moyens pour rapatrier les Algériens établis en Egypte en cas de nécessité»

La communauté nationale établie en Egypte "se porte bien", a rassuré le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, hier à Alger, affirmant que l'Etat mobilisera tous les moyens pour la sécurité des Algériens en Egypte et leur rapatriement en cas de nécessité.

Dans une déclaration à la presse, en marge de la clôture de la session de printemps du Conseil de la nation, M. Sellal a affirmé que "l'Etat mobilisera tous les moyens pour rapatrier les membres de la communauté nationale établis en Egypte, en cas de problème".

M. Sellal a ajouté dans ce cadre que "rien n'a été signalé jusqu'à présent concernant la communauté algérienne établie en Egypte", soulignant

que "l'ambassadeur d'Algérie au Caire suit la situation de près et en cas de nécessité les mesures nécessaires seront prises au moment opportun".

Concernant la position de l'Algérie vis-à-vis de la situation prévalant en Egypte, M. Sellal a réaffirmé que "la déclaration du ministère des Affaires étrangères traduit la position de l'Algérie".

Dans une déclaration rendue publique jeudi, le ministère a indiqué que l'Algérie "suit de très près" les derniers développements de la crise en Egypte et souhaite que la transition puisse répondre aux "aspirations légitimes" du peuple égyptien à travers la recherche "d'un consensus national fondé sur le rassemblement et la réconciliation nationale".



SELON M. MEDELCI

«Des mesures de prudence ont été prises»

Des mesures de "prudence" ont été prises pour assurer la sécurité de la communauté algérienne établie en Egypte, a déclaré hier à Alger le ministre des Affaires étrangères, Moudad Medelci.

"Des mesures de prudence ont été prises. Nous sommes en contact avec les membres de notre communauté d'une façon permanente, pour leur demander de rester hors des endroits où il y a des manifesta-

tions", a précisé M. Medelci dans une déclaration à la presse en marge de la clôture de la session de printemps du Conseil de la nation (Chambre haute du Parlement).

Le ministre des Affaires étrangères a affirmé, dans le même cadre, que "la situation de la communauté algérienne établie en Egypte est bonne", ajoutant que "du point de vue de notre communauté, rien de particulier n'a été signalé".

M. Medelci a indiqué que l'Algérie "suit avec attention la situation en Egypte", soulignant que "notre pays prendra des mesures, si c'est nécessaire pour assurer la sécurité de notre communauté dans ce pays". Le ministre des Affaires étrangères a souhaité, d'autre part, que le "calme et la stabilité" reviennent en Egypte, assurant que "l'Algérie souhaite, aussi, le bonheur au peuple de ce pays".



Lakhdar Brahimi et Leïla Zerrougui parmi les 100 personnalités mondiales les plus influentes pour la paix

L'ONG "Action on armed violence" (AOAV) a classé Lakhdar Brahimi et Leïla Zerrougui parmi les 100 personnalités mondiales les plus influentes pour lutter contre la violence et œuvrer pour la paix à travers le monde.

Selon cette ONG, qui a été parmi les chevilles ouvrières dans l'élaboration de plusieurs conventions internationales, dont le Traité d'interdiction des mines antipersonnelles et la Déclaration de Genève sur la violence armée, ces 100 personnalités sélectionnées "représentent des exemples remarquables de ceux qui essaient de changer le monde en mieux et qui consacrent leur vie pour faire du monde un endroit plus sûr". Les 100 personnalités, parmi lesquelles figurent les deux diplomates algériens, ont été choisies dans onze catégories d'activités. Il s'agit de responsables de l'ONU (10 personnes dont M. Brahimi et Mme Zerrougui), de lauréats du prix Nobel de la paix (5), de chefs d'ONG (24), d'universitaires et membres de think tanks (12), de juristes (5), de donateurs (4), de survivants de la violence (8), de journalistes, écrivains et blogueurs (11), de photographes (3), de célébrités (6), d'organisations intergouvernementales (6) et de responsables politiques (6). Envoquant l'ancien ministre algérien des Affaires étrangères, AOAV rappelle qu'il occupe actuellement la délicate mission de Représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe pour le conflit en Syrie, et qu'il a été, entre autres, l'artisan de l'accord de Taef qui a marqué la fin de la guerre civile au Liban en 1990.

Elle précise également qu'il est membre du Comité des sages (Global elders), regroupant des personnalités publiques reconnues comme hommes d'Etat, activistes po-



litiques pour la paix et défenseurs des droits de l'homme tels Nelson Mandela, Desmond Tutu et Jimmy Carter. Quant à l'experte juridique en matière des droits de l'homme et ex-membre de la Cour suprême algérienne, Leïla Zerrougui, elle a été nommée en juillet 2012 par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, comme sa Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, après avoir été sa Représentante spéciale adjointe et adjointe au Chef de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco).

Au titre de sa fonction actuelle au sein de l'ONU et à l'issue de plusieurs visites sur le terrain, elle est intervenue à maintes fois devant le Conseil de sécurité et d'autres instances des Nations unies pour examiner la question du sort des enfants en temps de conflit armé et pour laquelle elle avait relevé la nature évolutive et les tactiques des conflits armés qui créent des menaces sans précédent pour les enfants, lorsque les parties aux conflits recrutent ou utilisent des enfants, les tuent ou les mutilent ou commettent des viols contre eux.

Particulièrement active dans l'exercice de sa mission, Mme Zerrougui avait récemment annoncé, rappelle-t-on, le lancement d'une campagne visant à mettre fin à l'enrôlement des enfants par les forces militaires établies dans les conflits armés d'ici à 2016, une initiative sans précédent. Elle avait également demandé au Conseil de sécurité de faire en sorte que des dispositions en faveur d'un déploiement pertinent et en temps opportun de conseillers en matière de protection des enfants figurent dans les mandats de toutes les missions des Nations unies.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'HOMMAGE D'OBAMA À L'ALGÉRIE

Un message clair et net

Kamel Cherif

Le récent hommage du président des Etats-Unis Barack Obama à l'Algérie dans sa lutte contre le terrorisme se veut un message fort de la part de la première puissance mondiale. Il s'agit d'un message de soutien à l'Algérie, mais aussi destiné à tous ceux qui projettent d'entraîner le pays dans la spirale de l'instabilité et dans le sillage de ce qui est appelé le "printemps arabe".

Le message du président Obama vient ainsi appuyer le soutien apporté par d'autres pays à l'Algérie, en l'occurrence la France, la Grande-Bretagne et la Russie qui ont réaffirmé et mis en valeur la puissance des institutions algériennes. Il en est de même pour le G8 qui a adopté la proposition de l'Algérie, à savoir la prohibition du paiement des rançons aux groupes terroristes.

Face à un environnement hostile, notamment les dérapages intervenus en Tunisie et ce qui se déroule en Egypte, en plus de la Libye et du Mali où la situation est explosive, l'Algérie demeure stable. Une stabilité acquise grâce à la constance de ses positions, la pérennité de ses institutions, la vigilance de ses forces de sécurité et la maturité de son peuple.

La reconnaissance d'Obama de l'engagement de l'Algérie en matière de maintien de la paix et de la sécurité dans la région et dans le monde, se veut aussi un hommage à la diplomatie algérienne qui a de tout temps était perspicace mais aussi et surtout constante. Dans tous les conflits, l'Algérie, forte de son expérience, a appelé au dialogue et à la réconciliation sans pour autant reculer d'un iota quand il s'agit de lutter contre le terrorisme.

L'exemple de Tiguentourine est édifiant puisque l'Algérie a rappelé qu'elle ne bâdait pas avec ses principes, à savoir la lutte contre le terrorisme quel que soit le prix à payer. L'anéantissement du groupe terroriste ayant attaqué la base gazière de Tiguentourine a été salué par l'ensemble de la communauté internationale. Il est vrai que l'opération a été sanglante, mais il s'agissait pour l'Algérie de défendre un principe, à savoir le refus catégorique de dialoguer avec les groupes terroristes.

Si l'environnement immédiat de l'Algérie reste explosif, le front intérieur est plutôt stable. Toutefois, des parties tentent de profiter d'une situation interne, marquée par la maladie du président de la République. Celles-ci s'fourbissent des scénarios à même de plonger le pays dans l'instabilité et d'aller vers l'inconnu.

Mais grâce à ses institutions, l'Algérie reste inébranlable et c'est à juste titre que le président des Etats-Unis a salué cette stabilité tout en insistant sur le partenariat entre les deux pays.

L'Algérie qui a pu vaincre le terrorisme s'est davantage renforcée et raffermie, ce qui explique l'échec des différents complots dirigés contre le pays, que ce soit de l'intérieur ou de l'extérieur.

En réaffirmant son soutien à l'Algérie, la première puissance mondiale transmet un message à tous ceux qui pêchent en eaux troubles, leur signifiant que l'Algérie reste au-dessus du lot et peut compter sur ses institutions qui protègent le pays et la République.

Crisis en Egypte :

TUNISIE

Le gouvernement tunisien rejette la destitution du président égyptien

Le gouvernement tunisien provisoire a exprimé vendredi son «rejet de la destitution» du président égyptien Mohamed Morsi que les partis Ennahda et le Congrès (Alliance au pouvoir), ont qualifié de «coup d'Etat».

Dans un communiqué, le gouvernement tunisien dirigé par le mouvement Ennahda a exprimé sa «profonde préoccupation» quant aux derniers développements survenus en Egypte, affirmant son attachement «de principe» à la neutralité de l'armée et son refus de l'ingérence de l'institution militaire dans les affaires politiques ou la suspension de l'application de la Constitution dans ce pays.

Le gouvernement tunisien a estimé que «l'ingérence de l'armée dans les affaires politiques, la destitution d'un président élu et la suspension de la Constitution constituent une violation des attributs de l'Etat, et ces actes sont rejetés par les législations internationales».

L'exécutif tunisien a appelé à «faire prévaloir l'intérêt supérieur de la patrie, à préserver l'unité nationale et la paix civile et à trouver une issue à cette situation par la voie du dialogue et du consensus pour relancer le processus d'éification démocratique et se pré-munir contre la division».

Le président tunisien, Moncef Marzouki, avait déclaré jeudi en présence de son homologue français, François Hollande, en visite d'Etat en Tunisie que «l'ingérence de l'institution militaire dans les affaires politiques et dans le fonctionnement des établissements civils est un acte rejeté dans les législations internationales, dans la mesure où elle risque d'amplifier la crise politique», appelant à «accélérer le processus démocratique». De son côté, le président de l'Assemblée nationale constituante tunisienne (ANC) a estimé que la Tunisie et l'Egypte «ne sont pas isolées l'une de l'autre» et que «le temps est actuellement au consensus», appelant toutes les forces politiques et les autres forces vives du pays à «réaliser un large consensus pour sortir de cette phase transitoire dans les meilleures conditions et mettre en place des institutions démocratiques permanentes».

Par ailleurs, le chef du gouvernement provisoire, Ali Larayedh a écarté que «le scénario égyptien ne se reproduise» en Tunisie. La Tunisie a connu dernièrement un mouvement appelé «tamaroud» (rébellion) qui a recueilli 170 000 signatures demandant la «destitution» de l'Assemblée constituante chargée de l'élaboration de la nouvelle constitution dont est issu le gouvernement tunisien provisoire dirigé par le mouvement islamique Ennahda.

Le coordinateur du mouvement «Tamaroud», Mohamed Bennour, a indiqué que les jeunes tunisiens «sont sur les traces des jeunes égyptiens car ils sont mécontents des atteintes aux libertés fondamentales et de la détérioration de la situation économique en Tunisie».

Il a annoncé l'organisation de «mouvements de protestation et de manifestations populaires pour réaliser l'objectif escompté».

APS



Ban Ki-moon suit «avec une inquiétude croissante»

Le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a mis en garde vendredi les Egyptiens contre toute politique de «représailles» dans un contexte marqué dans le pays par des affrontements entre opposants et partisans du président Mohamed Morsi, destitué par l'armée.

Le règlement de la crise dans le pays implique qu'il n'y a «aucune place pour les représailles ou l'exclusion d'un parti ou d'une communauté», estime Ban, cité par un porte-parole de l'ONU, Farhan Haq. Ban suit «avec une inquiétude croissante les derniers développements de la crise en cours en Egypte», dont les «informations préoccupantes» sur les limites apportées à la liberté d'expression et les heurts mortels entre manifestants.

«Il y a des informations horribles sur des violences sexuelles», a estimé M. Ban, selon le porte-parole. Le secrétaire général de l'ONU a appelé les forces de sécurité égyptiennes à «protéger les manifestants et à empêcher les violences», et estimé que ces manifestations ne devraient suivre que «des voies pacifiques», a poursuivi Farhan Haq.

Ban pense que l'Egypte vit aujourd'hui un «moment crucial» et doit revenir pacifiquement à un gouvernement civil et démocratique, a-t-il ajouté.

«Les dirigeants politiques égyptiens ont la responsabilité, par leurs mots et leurs actions, de montrer leur attachement à un dialogue pacifique et démocratique, qui prenne en compte tous les électeurs du pays, y compris les femmes», a-t-il encore déclaré. Toute solution doit respecter «la diversité des vues politiques en Egypte. Le secrétaire général note que, pour qu'un tel processus soit couronné de succès, il n'y a aucune place pour les représailles ou l'exclusion d'un parti ou d'une communauté», selon son porte-parole.

L'ONU appelle à veiller au respect des droits de l'homme

La Haute Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Navi Pillay, a exhorté vendredi toutes les parties en Egypte à veiller au calme et à la protection des droits de l'homme durant cette période délicate que ce pays traverse depuis la destitution du président Mohamed Morsi.

Elle a aussi souligné la nécessité du dialogue afin de rétablir pacifiquement la primauté du droit et de l'autorité civile. Selon Mme Pillay, «les protestations massives de ces dernières semaines sont une indication très claire que les Egyptiens veulent que leurs droits fondamentaux soient respectés».

L'Egypte «a, jusqu'à présent, échoué à répondre aux aspirations de tous ses citoyens et progresser vers une société qui soit véritablement tolérante, inclusive et fondée sur les normes relatives aux droits de l'Homme

et la primauté du droit», a soutenu la Haute Commissaire.

A cet effet, a-t-elle poursuivi, des efforts concertés «sont plus que jamais nécessaires pour mettre en place des institutions politiques et juridiques robustes».

Mme Pillay a aussi exhorté tous les Egyptiens à exercer leurs droits de manière pacifique, afin d'éviter toute perte en vie humaine, et a demandé aux partis politiques et aux autorités de dissuader et de punir les actes de vengeance.

Préoccupée par les informations faisant état de la détention de responsables des Frères musulmans, auxquels appartient M. Morsi, elle a condamné les actes de violence, les détentions arbitraires et les mesures illégales de représailles.

Par ailleurs, elle a insisté pour que «tout doit être fait

pour mettre un terme, en enquêtant sur les cas avérés, à l'effroyable violence sexuelle perpétrée, parfois de manière organisée, à l'encontre des femmes qui manifestent».

Elle a réaffirmé que le Haut-Commissariat des droits de l'Homme se tenait aux côtés du peuple égyptien dans ce processus de transition et appuyait en particulier les efforts déployés par les gouvernements futurs visant à promouvoir une société fondée sur les principes de la démocratie, de la justice sociale et des droits de l'Homme. «Les Egyptiens méritent de vivre dans une société dont les institutions respectent leurs droits», a-t-elle souligné, avant de les exhorte à saisir cette nouvelle opportunité de faire de l'Egypte un pays démocratique et prospère, tout en préservant la stabilité.

Le président par intérim décide de dissoudre l'assemblée nationale



Le président égyptien par intérim, Adly Mansour, a décidé vendredi de dissoudre la chambre haute du Parlement (Choura), dominée par les Frères musulmans, et de nommer un nouveau chef des services de renseignement, a rapporté l'agence de presse égyptienne Mena.

La chambre haute assumait la totalité du pouvoir législatif après la dissolution l'an dernier de la chambre des députés.

Selon l'agence Mena, M. Mansour a également nommé un nouveau chef du renseignement, Mohammed Ahmed Farid.

Le juge Adly Mansour, président de la Haute cour constitutionnelle, a prêté serment jeudi après sa désignation par l'armée pour remplacer Mohamed Morsi, premier président démocratiquement élu d'Egypte, renversé après un an au pouvoir marqué par des crises à répétition et une forte contestation populaire.

Outre l'éviction de M. Morsi, l'armée égyptienne a annoncé la suspension de la Constitution, et la tenue d'élections législatives et présidentielles à une date indéterminée. Un nouveau gouvernement doit également être formé.

CINÉMA

«Yemma» de Djamila Sahraoui remporte le prix de «L'expression artistique» du festival Medfilm de Rome

Le film algérien «Yemma» de Djamila sahraoui a remporté le prix de «L'expression artistique», de la 19^e édition du festival «Medfilm» de Rome (Italie), organisé du 21 au 30 juin 2013, lit-on sur le site Internet de l'Agence algérienne du rayonnement culturel (Aarc).

Le film «Yemma» met en scène l'histoire de Ouardia, interprétée par la cinéaste, une mère qui tente de reprendre une vie normale après la mort de son fils Tarik, un militaire probablement tué par son frère Ali, dirigeant d'un maquis islamiste.

Cette œuvre a été produite par Les Films de l'Olivier et Néon Productions et coproduite par l'Aarc et l'Office nationale des droits d'auteurs (Onda). Le film avait déjà remporté plusieurs prix dont

le «Yennenga d'argent» au Festival panafricain du cinéma et de la télévision de Ouagadougou (Fespac) et le prix de la meilleure interprétation féminine au festival international du film africain (Belgique).

Le festival Medfilm a été institué en 1995. Il œuvre à la promotion du cinéma méditerranéen et européen, à travers un cinéma de qualité tourné vers la défense de la diversité et des valeurs de tolérance.



EVENEMENT

Le festival de Timgad a effectué un bond qualitatif remarquable

Le festival international de Timgad (Batna) a effectué, en sa 35^e édition, un «bond qualitatif remarquable», a affirmé jeudi soir le directeur de l'Office national de la culture et de l'information (Onci), Lakhdar Bentorki.

Le même responsable, également commissaire du festival, a ajouté lors d'une conférence de presse organisée avant le lever de rideau sur la soirée de clôture, que c'est «la première fois que le plateau offert au public comprend un nombre aussi important de troupes et d'artistes étrangers d'une telle qualité, aux cotés de chanteurs et de groupes algériens renommés».

L'on peut désormais affirmer, a ajouté le directeur de l'Onci, que le festival international de Timgad «soutient aisément la comparaison avec les grands événements culturels orga-



nisés de par le monde, grâce aux techniques de dernière génération introduites, cette année, en matière de sonorisation, d'effets et d'éclairage.»

Le festival qui avait connu de sérieuses difficultés au début des années 2000, une époque où les organisateurs avaient quelque mal à réunir de grands artistes internationaux, est aujourd'hui «sollicité» par de grands chanteurs, a encore affirmé

M. Bentorki, ajoutant que «le meilleur est à venir pour cet événement culturel majeur que nous nous employons à placer parmi les plus grandes manifestations culturelles dans le monde.»

Timgad est aujourd'hui en mesure de «favoriser l'émergence de nouveaux talents algériens qui se voient toujours offrir une chance lors de ce festival, grâce à l'émulation qu'il crée et grâce à une notoriété

de plus en plus établie», a encore souligné le directeur de l'Onci. Il reste néanmoins, selon le même responsable, que pour lui donner sa véritable dimension, le festival de Timgad doit être soutenu par des infrastructures hôtelières haut de gamme et suffisantes. M. Bentorki a également annoncé, au cours de cette conférence de presse, que l'office qu'il dirige a programmé, en dehors du festival de Timgad et de l'animation estivale, plus de 300 artistes pour animer les veillées du prochain mois de Ramadan.

L'Onci mettra tous les moyens techniques dont il dispose pour contribuer à créer une animation culturelle et artistique dans tous les espaces ouverts à cet effet pour revivifier le champ culturel et satisfaire tous les goûts, en particulier ceux des jeunes, a conclu M. Bentorki.

GUELMA

4^e soirée du festival de musique actuelle: le public vole la vedette

Le public de Guelma aura «volé la vedette» aux artistes qui se sont produits jeudi soir dans le cadre du festival national de musique actuelle, ce qui n'est pas un mince exploit lorsqu'on sait que parmi les musiciens invités figurait le célèbre Orchestre national de Barbès (ONB).

Massés dans les travées du stade communal de l'antique Calama, les spectateurs, enfants, adolescents, adultes et familles, ont créé une ambiance extraordinaire en reprenant en chœur tous les morceaux interprétés par les artistes qui se sont succédé sur scène.

A minuit précises, en plein milieu du spectacle, lorsque Qassa-

man fut diffusé, à l'occasion de la célébration de la fête de l'indépendance, ce sont des milliers de poitrines qui reprirent, dans une parfaite et impressionnante communion, l'hymne national, dans une atmosphère chargée d'émotion et de patriotisme.

Comme pour remercier le public, et pour célébrer le Cinquantenaire du recouvrement de la souveraineté de l'Algérie, les organisateurs choisirent de faire coïncider la dernière note de Qassaman avec le départ d'un superbe feu d'artifice qui illumina durant vingt bonnes minutes le ciel de la ville de Guelma. L'ONB avait auparavant fait chavirer le public avec ses meil-

leures compositions, dont le célèbre Alaoui (laou idiroun aâlik bab h'did, ndjik alahbib) qui fit monter l'ambiance de plusieurs crans. Les chanteurs Nour El Houda Daoud, révélée par l'émission «Alhan oua chabab», Salim Chaoui et Zahi Chérati ponctuèrent cette soirée en interprétant des morceaux puisés du patrimoine national, notamment des genres algérois et mali.

L'avant-dernière soirée de ce festival devrait offrir, vendredi soir, d'autres moments de joie au public de Guelma qui pourra apprécier le talent de Cheb Anouar, de Radia Adda, de Cheba Hadjer et d'une jeune troupe locale.

APS

SIDI BEL ABBÈS Le rai est devenu une passerelle entre les Algériens de l'étranger et leur pays

Cheb Abdou, l'une des stars de la chanson rai, a estimé que les tournées à l'étranger des stars de cette musique sont devenues un autre pont reliant la communauté algérienne à sa patrie.

Animant une conférence de presse jeudi soir à Sidi Bel-Abbès avant le début de la quatrième soirée du 6^e festival du rai, Cheb Abdou a considéré que «la chanson rai jouit d'un grand public parmi la communauté algérienne en Europe et dans d'autres continents».

«Les soirées de rai sont très demandées par les Algériens établis à l'étranger. Pour cela, de nombreuses tournées sont organisées à travers les capitales et villes étrangères à l'initiative de maisons et sociétés artistiques mondiales», a poursuivi l'artiste connu pour son interprétation dans les «meddahate» un genre du rai chanté souvent dans les mariages.

Cet artiste a célébré plusieurs soirées en France et au Canada à la demande de la communauté algérienne, pour préserver ses liens avec l'art algérien.

S'agissant du devenir de la chanson rai, l'artiste a souligné que ce genre s'améliore musicalement et est devenu l'ambassadeur de la musique nationale. Pour preuve, il est très apprécié à l'étranger et a gagné un large public international et des fans de plusieurs nationalités, a-t-il dit. Cheb Abdou a aussi abordé le problème de la production musicale dans le pays et l'enregistrement anachronique. «Des chansons enregistrées sur CD dans les studios sont empilées avec d'autres prises dans les cabarets, ce qui porte atteinte à l'image et à la place du rai». «J'accorde un grand intérêt au choix des paroles pour accueillir un large public surtout, les familles», a-t-il confié.

Le public bel abbésien enflammé par le rythme du rai

Les fans de la chanson rai ont passé une soirée non stop jeudi à Sidi Bel Abbès, enflammés par le rythme rai jusqu'à une heure tardive de la nuit.

La soirée, qui a été organisée dans le cadre de la quatrième soirée du festival du rai, a été marquée par la prestation des stars de ce genre musical qui ont enflammé le public venu nombreux aux gradins du stade les Trois frères Amarouche qui abrite l'événement du 1 au 6 juillet.

Houari Dauphin, Allem, Khalas, Abdou et autres des célébrités de ce genre musical, ont interprété successivement des chansons qui ont réjoui le public, qui n'a cessé de danser.

Parmi ces chansons, figurent «Goullibi» de Houari Dauphin, «Ki N'dir Nabtal Gualbi Ma Shar», «Madre Madre» de Cheb Abdou, et des morceaux célèbres de Khalas et Allem chantés en communison par leurs fans. D'autres chansons ont été interprétées par une pléiade d'artistes dont Cheikh Hattab, Hicham, Cheb Arrès. Coïncidant avec le 51^e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale, la soirée a été marquée vers minuit par la levée des couleurs nationales, et l'hymne national chanté par les jeunes. Des fans de rai ont même pris à l'aide de leurs appareils et téléphones portables des photos souvenirs avec des stars du rai ou encore filmé des séquences de cette soirée avec leurs caméras.

La cinquième soirée prévue vendredi, au même lieu sera animée par d'autres chanteurs de la chanson rai dont Cheba Zahouania. Cette sixième édition sera clôturée samedi soir.

MOUSTIQUES

Les bonnes stratégies pour ne pas se faire piquer

Au mieux, les moustiques laissent sur la peau leur carte de visite sous forme de boutons qui démangent. Au pire, ils transmettent des maladies comme le paludisme, la dengue ou le chikungunya. Comment empêcher les moustiques de nous piquer ?

Comment bien appliquer un produit anti-moustiques ?

Pour bien appliquer un produit anti-moustiques, il faut bien respecter trois principes. Il faut le répartir sur la peau en quantité suffisante et homogène : appliquée sur le nez, il n'empêchera pas une piqûre sur les joues puisqu'il ne protège que dans un rayon de 4 cm. Évitez d'en mettre près des yeux et sur les muqueuses.

Et doublez le rythme d'application en atmosphère humide ou chaude (plus de 30°C).

Les répulsifs pour vêtements sont-ils utiles ?

Quand on sait que 40% des piqûres de moustiques ont lieu à travers les vêtements, la réponse est évidente. On peut utiliser ces répulsifs à base de permé-thrine dès 2 ans et pendant la grossesse. Ils gardent leur efficacité après plusieurs lavages en machine et semblent aussi donner des résultats satisfaisants contre les



guêpes et les frelons. Portez des vêtements amples et suffisamment épais, avec des manches et des jambes longues, si possible resserrés aux poignets et aux chevilles. Évitez aussi les promenades à la belle étoile près des étangs ou des marais. Dans tous les cas, ne vous promenez jamais à la tombée de la nuit en short et tee-shirt. Chaussettes et chaussures fermées sont de rigueur. Au dîner, bougies fumigènes et serpentins sont les bienvenus. Et si l'endroit est infesté, n'hésitez-pas à dormir sous une moustiquaire.

Des astuces à essayer

Les couleurs foncées attirent plus les moustiques, car elles emmagasinent la chaleur. Parfums et déodorants ont aussi la réputation de les appâter. Mieux vaut donc s'en passer.

En revanche, climatiseurs et ventilateurs calmeraient leurs ardeurs. Alors que la transpiration, comme le gaz carbonique rejeté par les poumons, attire les nuisibles. Mais pas la peine de bloquer sa respiration : il suffit de se doucher souvent !

Pourquoi j'attire toujours les moustiques ?

C'est tous les ans la même chose : dès que la nuit tombe, tous les moustiques du voisinage semblent se donner rendez-vous pour un festin sur votre peau à vous. Mais pourquoi la vôtre et pas celle de votre voisin de table... ou de lit ?

Les moustiques aiment le cholestérol

C'est en tous cas l'un des constats du Dr Butler. Les moustiques ont une nette préférence pour les personnes qui présentent une forte concentration de stéroïdes ou de cholestérol à la surface de leur peau. Ce qui ne veut pas dire que votre taux de cholestérol est trop élevé ! Loin de là. Cela signifie simplement que vous le régulez plus efficacement... donc que l'éventuel surplus est évacué à la surface de votre peau.

Les moustiques sont également particulièrement attirés par les personnes qui produisent des effluves «acides» : un excès d'acide urique tout comme l'acide lactique agissent sur leur odorat comme si vous étiez une brioche sortie du four !

Ces dames moustiques aiment également beaucoup les effluves ammoniaqués de la sueur : si vous transpirez beaucoup la nuit, ne vous étonnez pas d'être couverte de piqûres de moustiques le lendemain matin ! Heureusement, sur les quelque 300 variétés de moustiques qui peuvent nous piquer, très peu transmettent des maladies.

Oui, il y a vraiment des peaux à moustiques

Pas de chance ! Les moustiques femelles (ce sont elles qui piquent et non les mâles) ne choisissent pas n'im-

porte quelle proie pour sucer le sang dont elles ont besoin pour amener leurs œufs à maturité. Comme le souligne le Dr Jerry Butler, de l'Université de Floride, 1 personne sur 10 est particulièrement attractive pour les moustiques.

Est-ce votre odeur, votre peau, la combinaison de plusieurs facteurs. Les chercheurs ne font qu'effleurer pour l'instant ce qui excite l'appétit des moustiques femelles.

Mais une chose est sûre : oui, il y a des peaux à moustiques et vous pouvez être dévorée par les moustiques à la soirée barbecue du voisin alors que vos voisins de table ne souffriront d'aucune piqûre ! Mais il y a des raisons à cela...

Les bons conseils pour limiter les piqûres

Leur siflement est insupportable quand on cherche à s'endormir. Et lorsqu'on dîne dehors, ils aiment nos cheveux ! Mais avec le bon produit, vous allez prouver aux moustiques que vous n'êtes pas facile... à piquer.

Comment optimiser l'action d'un répulsif ?

Le répulsif éloigne les moustiques en bloquant leurs récepteurs olfactifs. Ceux-ci détectent l'acide lactique ou le dioxyde de carbone émis par les odeurs corporelles. Perturbés, les moustiques ne savent alors plus quelle direction prendre pour atteindre leur proie. Pour optimiser l'efficacité de l'anti-moustique, il faut le répartir de façon homogène et l'appliquer en quantité suffisante. Son périmètre d'action est limité (5 cm environ), donc garé au morceau de peau oublié : il ne sera pas à l'abri des piqûres ! Dans une atmosphère moite, il faut se ba-

digeonner plus souvent, car la durée d'efficacité est vite divisée par deux.

Les répulsifs font-ils bon ménage avec les crèmes solaires ?

Pas vraiment, l'un diminue l'efficacité de l'autre s'ils sont appliqués en même temps. Dans l'ordre, enduisez-vous de crème solaire et attendez 20 minutes avant de mettre du répulsif. Cela tombe bien : on a plus besoin de lutter contre les moustiques en fin de journée et la nuit.

On dit qu'il y a des peaux à moustiques, est-ce exact ?

Ce n'est pas étonnant, puisqu'ils sont attirés par notre odeur. La composition des sécrétions corporelles dépend en effet de facteurs génétiques. Tout comme l'abondance de la transpiration, qui accroît l'attraction des moustiques. Après le tennis, on prend une douche vite fait !

Il paraît que la vitamine B1 est un répulsif

La vitamine B1 modifie légèrement l'odeur de la peau, c'est un fait avéré. Mais pas la peine d'en avaler sous forme de comprimés : ce n'est pas suffisant pour faire fuir les petits insectes gênants.

Y a-t-il d'autres solutions ?

Homéopathie, adhésifs et appareils à ultrasons ont une efficacité modeste. Ne comptez pas trop non plus sur la clim ou les pales du ventilateur. Mais les dispositifs électriques avec plaque ou liquide peuvent être utiles. Fumigènes et serpentins sont réservés à un usage extérieur et de courte durée.

Chez les tout-petits, l'utilisation d'une moustiquaire de lit ou de berceau est la mesure à privilégier avant l'âge de la marche.

Repousser les moucherons piqueurs

Le moucheron piqueur, un petit insecte à priori inoffensif, commence à faire parler de lui, car sa piqûre transmet la leishmaniose, une maladie parasitaire qui profite de la chaleur. Méfiez-vous !

Attention à la leishmanie
Phlébotome, c'est le nom de ce moucheron qui transmet un parasite microscopique, la leishmanie, surtout au chien, mais aussi à l'homme. La maladie qu'il provoque, la leishmaniose, existe sous deux formes. L'une, cutanée, entraîne des lésions qui guérissent en quelques mois, mais laissent des cicatrices très inesthétiques. Il existe aussi une forme viscérale. Le parasite peut en effet migrer dans le foie ou la rate entraînant perte d'appétit, amaigrissement, diarrhées, fièvre.

Une prolifération due au changement climatique
Touchant 88 pays à travers le monde, cette maladie parasitaire est présente depuis des milliers d'années dans le Bassin méditerranéen. En France, elle était jusqu'ici confinée dans deux foyers, l'un en Provence, l'autre dans les Cévennes. Mais, à la faveur du changement de climat, le risque est grand de la voir bientôt apparaître dans le nord de la France.

«Pour qu'une maladie transmise par un insecte soit favorisée par le réchauffement climatique, il faut que ce vecteur soit très sensible aux températures», explique Pascal Delaunay. C'est justement le cas du phlébotome. Par conséquent, la leishmaniose constitue pour la France, dans les régions jusqu'alors préservées, l'un des plus gros risques de maladie émergente liée aux modifications du climat.»

On a déjà des indices de cette expansion : les foyers provençal et cévenol se sont rejoints, et on retrouve le phlébotome en Limousin ou en Bretagne. Les cas humains se sont aussi multipliés. Depuis 2004, en plus des 6 000 chiens infectés, on en enregistre une trentaine par an, les personnes au système immunitaire déficient (séropositives, souffrant de maladies auto-immunes...) étant les premières victimes. Et le fait que la France détienne le record européen de population canine ne risque pas d'améliorer les choses, chacun de nos 8 millions de toutous étant susceptible de devenir un réservoir à leishmanies.

Comment vous protéger
Faites porter à votre chien un collier contre la délaméthrine, un insecticide qui protège en même temps contre les tiques et les acariens. Utilisez des répulsifs anti moustiques, à appliquer sur les vêtements ou directement sur la peau, qui sont aussi efficaces contre les phlébotomes.

Eté : quel moustique vous pique ?

Leurs piqûres démangent, provoquent parfois de gros boutons rouges, surtout si on se gratte, mais guère plus sous nos latitudes... Sous les tropiques, en revanche, ils peuvent laisser en souvenir un virus ou un parasite. Zoom sur 3 espèces que vous risquez de rencontrer cet été.

Culex, le plus fréquent

Il pique la nuit. Chez nous, c'est le plus courant, celui qui perturbe nos nuits lorsque la fenêtre est restée ouverte. Il commence son attaque à la tombée de la nuit, s'attardant surtout sur nos cheveux et les autres surfaces découvertes.

Résultat : autant de petits boutons rouges que de piqûres, quelques démangeaisons, et plus rien deux jours plus tard.

Où le trouve-t-on ?

Surtout là où il y a de l'eau : étangs, lacs, rivières, bord de mer... On le rencontre aussi en forêt ou à la campagne.

Que transmet-il ?

Rien. Une réaction est possible chez les personnes qui ont la peau très sensible (rougeurs, gonflement...). Elle passe au bout de deux ou trois jours avec une pomade apaisante à base d'antihistaminiques.

Autre souci possible :

Une explosion de boutons le lendemain. Il ne s'agit pas de piqûres multiples, mais d'une sorte d'allergie à la salive de l'insecte, appelée «prurigo strophulus». Spectaculaire mais pas grave, elle se traite par des antihistaminiques.

Comment se protéger ?

- Se couvrir la peau à la tombée de la nuit.
- Porter des vêtements clairs.
- Utiliser des répulsifs.
- Brancher des diffuseurs insecticides électriques.
- Placer des serpentins incandescents à l'extérieur.

Aedes albopictus, le plus surveillé

Il pique le jour. Surnommé le «moustique tigre», cet insecte est originaire d'Asie. Il a été introduit en Albanie à la fin des années soixante-dix, avant de gagner l'Italie dix ans plus tard. Une expansion géographique largement due aux voyages et au transport de marchandises, notamment de pneus rechapés, à travers le monde. En effet, les femelles pondent leurs œufs dans un endroit sec (creux du pneu). Arrivés à destination,



ils éclosent à la première pluie.

Les gîtes de reproduction se trouvent plus souvent en milieu urbain, dans les cours, jardins...

Où le trouve-t-on ?

En Europe. Depuis quelques années, surtout en Espagne et en Italie. L'habitude de placer des fleurs naturelles dans les cimetières (avec de l'eau...) expliquant en partie l'explosion italienne. On l'a identifié en 1999 dans l'Orne et en Poitou-Charentes, dans l'Oise et en Corse en 2002, puis dans les Alpes-Maritimes en 2004.

Les autorités ont mis en place un réseau national de surveillance qui s'intéresse en particulier au pourtour méditerranéen.

Que transmet-il ?

Surtout le chikungunya, une maladie en pleine expansion avec le changement climatique.

Après la Réunion, une épidémie a eu lieu en Italie, à Ravenne, en 2007. Le sud de la France n'est pas donc pas à l'abri d'une flambée. Dans le reste du pays, la désinsectisation entreprise au moins soupçon de virus empêche très vite tout risque de propagation. La maladie entraîne de la fièvre, des douleurs articulaires, des courbatures, une éruption cutanée, des nausées et des vomissements. Elle est plus sérieuse chez les personnes

âgées et en fin de grossesse (deux dernières semaines).

Un peu la dengue, dans les pays tropicaux ou subtropicaux. Il s'agit aussi d'un virus qui donne une fièvre parfois très élevée et des maux de tête.

Comment se protéger ?

- Se couvrir la peau, utiliser des répulsifs puissants.
- Évacuer les eaux stagnantes.
- Procéder à la désinsectisation des zones infestées.

Anophèle, le plus dangereux

Il pique surtout en première partie de nuit, souvent sans laisser de traces. Et on ne sent pas forcément sa piqûre.

Où le trouve-t-on ?

Dans les zones tropicales, principalement en Afrique, en Asie du Sud-Est, un peu en Océanie. En France, les cas de paludisme d'aéroport (anophèle arrivé par avion) sont devenus exceptionnels, car les avions sont désinsectisés avant le départ.

Que transmet-il ?

Le paludisme, ou malaria. Cette maladie parasitaire peut se déclarer de huit à trente jours après la piqûre. Elle débute par un accès de fièvre, accompagné de maux de tête, tremblement avec sueurs froides et transpiration intense. En l'absence de traitement (urgent...), certains accès peuvent être mortels, d'où l'importance de se prémunir.

Comment se protéger ?

- Prendre un traitement préventif, qui varie selon les pays : Nivaquine®, Savarine®, Malarone®, Lariam®... sur ordonnance.
- Porter des vêtements à manches longues et des pantalons. Utiliser une lotion antimoustique sur les parties découvertes.
- Dormir à l'abri d'une moustiquaire imprégnée d'insecticides et la border.
- Consulter un médecin, en cas de fièvre, dans les deux mois suivant le retour, car aucune de ces mesures n'assure une protection à 100% contre une crise de paludisme.

Protégez-vous des tiques

C'est enfin l'été : le moment de faire de jolies randonnées en forêt. Mais attention, celles-ci sont peuplées d'insectes pas toujours inoffensifs : les tiques. Gare à leur morsure lors de nos balades car elles peuvent entraîner plusieurs maladies.

Tiques : attention aux maladies

La tique Ixodes transmet deux maladies : l'encéphalite à tiques, due à un virus contre lequel il existe un vaccin, mais pas de traitement, et la maladie de Lyme (ou borréliose), transmise par une bactérie. L'encéphalite à tiques est particulièrement présente dans certains pays d'Europe comme l'Autriche, la Finlande, la Pologne, la Slovaquie et les pays baltes. On la retrouve aussi dans certaines régions d'Allemagne et en France, notamment en Alsace et dans les Vosges. Mais c'est la maladie de Lyme, dont on recense

chaque année en France entre 1 000 et 2 000 cas, qui suscite le plus d'inquiétudes.

Tiques : de plus en plus dangereuses pour l'homme

Des hivers doux pourraient favoriser la survie des tiques et celle des animaux (surtout des rongeurs) qui les véhiculent. Tandis que des printemps chauds pourraient augmenter leur activité et favoriser la propagation de cette maladie responsable d'affections neurologiques, articulaires et ophthalmodiabologiques parfois graves.

«En raison du réchauffement, mais aussi des changements socio-économiques survenus en Europe de l'Est, la maladie de Lyme et l'encéphalite à tiques sont en train d'explorer en Europe», déclare Stéphanie de la Rocque. Quant à la tique du genre Rhipicephalus, aujourd'hui limitée aux régions méridionales, elle pourrait remonter vers le nord.

Si elle touche surtout les chiens, la tique Rhipicephalus peut s'attaquer à l'homme et lui transmettre la fièvre boutonneuse méditerranéenne. «Même si cette dernière est peu fréquente, durant la canicule de 2003, on a observé beaucoup plus de cas, et surtout de cas mortels», note Didier Raoult.

Intrigués par cette recrudescence, le chercheur et son équipe ont creusé la question. Après avoir soumis pendant 24 heures un groupe de tiques à une température de 40 °C et un autre à 25 °C, ils se sont aperçus que le premier groupe s'attaquaient beaucoup plus à l'homme que le second.

Le réchauffement climatique aurait donc un résultat imprévu : augmenter la préférence de la tique du chien pour l'homme !

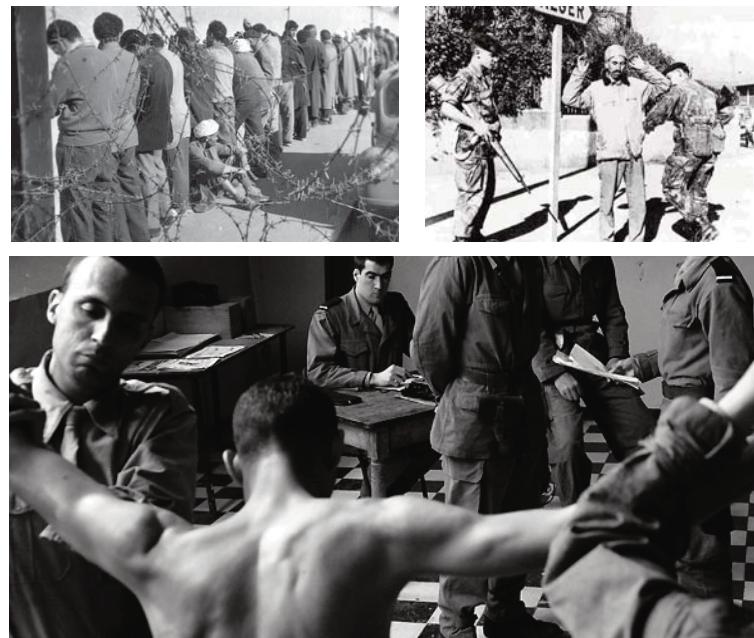
Tiques : comment les éviter

Portez des vêtements longs de teinte claire, éventuellement imprégnés de répulsifs. Faites porter aux chats et aux chiens des colliers répulsifs éloignant les parasites. Vérifiez qu'aucune tique ne s'est installée sur votre peau après une promenade en forêt. Dans le cas contraire, vous pouvez la retirer délicatement à l'aide d'un tire-tique ou d'une pince à épiler, éventuellement après l'avoir anesthésiée avec de l'éther. Vous pouvez aussi la faire enlever par un médecin, plus habitué à cette manipulation. Si nécessaire, il pourra alors vous prescrire des analyses de sang afin de vérifier que la tique ne vous a transmis aucune maladie. En cas de voyage dans un pays où l'encéphalite à tiques est présente, et si vous y avez prévu un séjour de plein air, le vaccin contre l'encéphalite à tiques est conseillé.

Par Amar Belkhodja (*)

La torture : Massive, meurtrière et honteuse

Au lendemain de la proclamation des accords d'Évian, le 19 mars 1962, qui mettent fin à l'un des plus violents et meurtriers conflits du XX^e siècle, le dossier de la guerre d'Algérie, du moins pour les officiels français, sombrait vers un black-out déconcertant. La dernière guerre coloniale qui mettait fin à l'empire du même nom, semblait constituer la mauvaise conscience d'une patrie que l'on cessait de chanter comme étant celle des droits de l'homme.



Bref. Il aurait fallu l'écoulement de presque quatre décennies pour qu'un parlementaire français se lance dans la définition des sujets tabous pour faire adopter – légalement et juridiquement – qu'il y eut bel et bien «une guerre en Algérie» et remplacez, ou plutôt bannir du lexique officiel ce que l'on s'entêtait de faire passer un conflit ouvert et meurtrier par la ridicule appellation : «événements d'Algérie». La loi transformant la qualification officiellement des «événements d'Algérie» en «guerre d'Algérie» fut adoptée par l'Assemblée nationale française le 10 juin 1999 sur proposition du député socialiste Jacques Foch (*La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, Raphaëlle Branche – Ed. Fayard – 2001 – p.428).

Il nous faudrait consacrer une étude spéciale à la terminologie employée par les institutions françaises pendant la féroce répression menée à l'encontre d'un peuple insurgé, répression sanglante et impitoyable qu'on assimilait – selon le lexique d'alors à des «opérations de maintien de l'ordre». De même que les sinistres camps de concentration, de brimades et de torture étaient appelés «centres d'hébergement» ou encore ces assauts militaires qui mobilisaient plus de 30 000 hommes (artillerie, batterie, aviation) étaient désignés sous le vocable d'«opérations de pacification». Les combattants de l'ALN, quant à eux, n'étaient que de vulgaires «hors-la-loi» qui portaient «atteinte à la souveraineté française» et les prisonniers de guerre n'étaient que ces anonymes individus «pris les armes à la main» (P.M.A.).

Enfin, nous allons aborder le plus grand drame subi par le peuple algérien, ses résistants, ses combattants et son avant-garde : La torture. Un fait qui persistera durant toute la guerre et nié éfrontièrement par les différents gouvernements français et leurs institutions tant policière que militaire, et ce, malgré les témoignages de soldats du contingent, d'hommes de culture chrétiens, d'écrivains de renom tels que François Mauriac et de journalistes, tous détenteurs de preuves

irréfutables sur la torture qui se généralisait tous les jours. Le sujet, enterré pendant la guerre, ne surgira lui aussi qu'une quarantaine d'années après l'indépendance grâce aux déclarations fracassantes de Louisette Ighilahriz, violée et torturée à mort par l'armée française.

Mais il est utile de rappeler toutefois que le dossier de la torture fut la «une» de certains journaux français, il y a plus d'une vingtaine d'années lors du procès qui opposa le *Canard Enchaîné* à l'ancien lieutenant français Jean-Marie Le Pen accusé d'avoir torturé deux Algériens pendant qu'il était sous les drapeaux français, accusation rapportée par le journal en question et contestée par le fervent adepte de la doctrine des inégalités des races et convaincu justement de la supériorité de la sienne – l'euro-péenne, la blanche – sur les autres (arabe, noire, asiatique).

L'événement, tel un fait divers, est passé presque inaperçu et ne perturba aucunement l'opinion française. Côté algérien, curieusement, l'on ne se sentait pas concerné. Dans ce même contexte Lakhdar-Toumi Dine déposa une plainte contre les soldats français qui avaient tué son père (région de Tiaret), confiant son affaire au célèbre avocat Jacques Vergès. Là aussi, les nôtres étaient absents à l'appel. Nous réagissons avec le même mutisme au lendemain des révélations de Louisette Ighilahriz et, somme toute, les débats autour des douloureux moments subis par notre peuple, se cantonnèrent dans les strictes limites territoriales de l'Hexagone. Ce silence trouve une série de raisons qui plaident en sa faveur mais il ne saurait se poursuivre encore dans le temps sinon il porterait une grave atteinte à la mémoire. Si «politiquement parlant» nous ne pouvons rien espérer de nos institutions pour qui les engagements seraient risqués, par contre les portes de l'histoire ne sont jamais closes et comme le proclame si bien M. Mostefa Lachraf : la notion de l'imprécipitabilité en matière d'histoire et de son écriture. Autrement dit, il est du devoir absolu de nos historiens et chercheurs d'aller en besogne pour exhumer les pages dramati-

ques vécues dans le sang, la douleur et l'humiliation par notre peuple. Il faut à juste titre, déplorer que chez nous, rares sont les travaux consacrés au dossier de la torture. Par contre, des publications fort intéressantes nous proviennent d'auteurs Français tel Jean-Luc Einaudi (*La ferme Amaziane, enquête sur un centre de torture pendant la guerre d'Algérie* – L'Harmattan – 1991) ou Pierre Vidal Naquet (*La torture dans la République* – Maspéro – 1975).

Nous nous attarderons plus particulièrement sur la très intéressante et édifiante publication de Raphaëlle Branche : *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, un ouvrage de 467 pages (synthèse d'une thèse d'un millier de pages) publié en 2001 aux éditions Gallimard. Raphaëlle Branche est une jeune universitaire française qui se trouve être la première à déflorer les archives militaires et naviguer dans les méandres du corps de l'armée française qui accepta avec plaisir de pratiquer des «fonctions policières» en s'adonnant «corps et âme» à faire souffrir des milliers d'Algériens sous prétexte que chacun d'eux était un suspect en puissance et avait, par voie de conséquence, quelque chose à révéler. Bien qu'elle accompagne toute la guerre, la torture sera véritablement institutionalisée à partir de 1956, c'est-à-dire au lendemain du vote des pouvoirs spéciaux par le Parlement français, vote auquel le PCF donne sa voix alors qu'il aurait pu se dispenser de cet engagement déshonorant puisqu'avec ou sans les voix de ses députés, la loi sur les mesures d'exception aurait été adoptée. «Le 12 mars (1956) dans l'après-midi, l'Assemblée nationale adopte la loi (portant sur les pouvoirs spéciaux) à une écrasante majorité (...). Il n'est pas intéressant de noter que sans les suffrages communistes, les pouvoirs spéciaux auraient cependant été entérinés» (Hervé Hamon et Patrick Rotman – *Les Porteurs de valises* – Albin Michel 1979 – p. 46).

En guise d'avant-goût, un véritable cataclysme va s'abattre sur les habitants de La Casbah





(Alger) suite aux pouvoirs de police qui seront confiés à l'armée française. Massu, ses parachutistes, ses collaborateurs tels Bigeard, Trinquier, Argoud se distinguèrent tristement en déclenchant une répression des plus sanguinaires, des plus féroces et des plus meurtrières pour détruire les réseaux FLN. Cette opération sera menée impitoyablement contre une population désarmée qui sera victime de tous les abus et de toutes les exactions. Les arrestations arbitraires et massives suivies de tortures systématiques permettent évidemment à cette gigantesque machine répressive de capturer certaines militantes et militaires et chefs FLN tel Mohammed Larbi Ben M'hidi. Mais au prix de milliers de disparus et de torture pratiquée dans de sinistres lieux disséminés dans Alger et sa banlieue (villa Sézini, à ne pas confondre avec Susini, ferme Perrin, Clos-Salembier, Dior-Essâada, casernes, Belcourt, Birkhadem...).

Cette «victoire» remportée par les plus forts (enquête d'un héros à bon marché) contre les plus faibles, est, selon la terminologie des officiers de l'armée française, l'issue d'une soi-disant «Bataille d'Alger». Par «Bataille» nous entendons la présence sur le terrain de deux protagonistes qui se battent plus ou moins à armes égales. Or, quand des milliers de parachutistes armés jusqu'aux dents, débarquent de nuit pour fracasser les portes, terroriser les femmes et les enfants et s'emparer des hommes pour les conduire vers des endroits secrets et les soumettre aux pires atrocités, peut-on alors se hasarder à évoquer quelque indice d'une «Bataille».

«Sur les 24 000 arrêtés que Paul Teitgen a signés, 13 000 ont été suivis d'un dossier d'assignation, c'est-à-dire d'une assignation se prolongeant en centre d'hébergement et 3 024 ont correspondu en fait à des disparitions. Comme la torture, la disparition n'est efficace que si un tiers existe à côté, à l'extérieur de la relation entre le bourreau et sa victime. Comme elle, elle restitue une logique collective, culturelle et politique à la violence. Elle prolonge à l'infini le mur derrière lequel ont été retenues les personnes arrêtées. Privant les morts de lieu, elle prive les vivants de deuil : elle rend définitivement impossible tout acte religieux, toute consolation, tout geste unissant une dernière fois les vivants et les morts. Elle est pour ceux qui restent la souffrance, assurée d'une angoisse inextinguible» (R. Branche : *La Torture et l'Armée* - p. 145).

Quand on soumet des milliers de «suspects» aux ignominieuses séances de torture à l'électricité ou à l'aspphyxie au moyen de bassines emplies d'eau malsaine, ou encore sodomiser des captifs innocents au moyen de goulots de bouteilles, ou bien les battre violemment à coups de pied, de poing ou de crosse, est-ce honorable et décèt de parler de «Bataille d'Alger» ? Certains de nos auteurs (auteurs algériens) continuent de nous parler de «Bataille d'Alger» au lieu de dénoncer les faits tels qu'ils s'étaient déroulés. A savoir d'un côté un puissant corps d'armée exerçant tous les pouvoirs et tous les abus dans l'impunité totale et de l'autre côté une population sans armes. Mais par le fait qu'elle soit acquise au FLN, elle est considérée comme suspecte et par voie de conséquence, elle est punie de tous les sévices. Par contre, dans son ouvrage, Raphaële Branche qui a cité une multitude de fois «Bataille d'Alger» a pris toutes les fois la précaution de mettre cette citation entre guillemets.

Les affaires Djamil Bouacha, torturée et violée, Henri Alleg, torturé par les parachutistes et Maurice Audin, enlevé, torturé et porté disparu sont pris en charge en France par des médias et des comités de soutien de même que les avocats du FLN, entre autres maîtres Vergès, Oussédik et Benabdallah continueront à «semcer la panique dans les prétoires» (*Les Porteurs de Valises* - p. 282).

Simone de Beauvoir, la célèbre épouse du célèbre philosophe Jean-Paul Sartre, se solidarise aux côtés de Djamil Bouacha,

cha, en préférant un ouvrage de l'avocate Gisèle Halimi que cette dernière consacre à la sa cliente Djamil Bouacha. Picasso exécute quant à lui le portrait de la torturée. Néanmoins, malgré tout le bruit qui est fait autour de ces cas symboliques et les pressions exercées par des intellectuels français intégrés et éclairés, le pouvoir en place persiste et signe. Par sa nature même, ce pouvoir est prédisposé à punir les victimes et ses accusateurs et récompenser les tortionnaires, en décorant notamment le lieutenant Charbonnier, celui qui tortura et étrangla le jeune mathématicien Maurice Audin.

A propos de justice coloniale – militaire précisément – R. Branche nous dit que «la majorité des plaintes, pour avoir été moins médiatisées sont moins connues, moins complètes, moins fouillées ; elles sont surtout représentatives du fonctionnement de la justice et ne reflètent que la partie émergée d'un iceberg de crimes ju-

nistère de la torture» occulte fonctionnée grâce aux DOP (départements opérationnels de protection) dont l'effectif réparti dans tout le pays (2 000 hommes environ) est spécialisé dans la pratique de l'interrogatoire et de la torture de «suspects». Un suspect étant : «un habitant quel qu'il soit, est à considérer comme suspect du fait qu'il détient en positif ou en négatif des renseignements sur les activités rebelles, qu'elles soient politiques, administratives ou militaires» (*La Torture et l'Armée*).

La justice militaire rompue à ne guère abandonner les siens, se prononcera par l'acquittement des cinq militaires français qui assassinèrent Marie-Claire Boyet et son époux Yves Badouras le 15 octobre 1957 à Tagdempt (Tiaret), sous prétexte qu'ils étaient main-forte à l'ALN. «Quant aux meurtriers des époux B., ils sont également acquittés par le TPFA (Tribunal permanent des forces armées) d'Oran en avril 1958. Le couple n'était-il pas, après tout, soupçonné d'aider la rébellion (*La Torture et l'Armée* – renvoi 2 – p. 408 – voir également Marie-Claire Boyet – *La Martyre de Tagdempt* – de A. Belkhodja – Anep 2003).

La torture, les assassinats individuels et collectifs, les lâchetés de la tristement célèbre «corvée de bois» qui consistait à tirer dans le dos des prisonniers auxquels on a demandé de «fuir», les viols et les vols seront pratiqués sans répit par l'armée française jusqu'à la fin de la guerre en

nistère de la torture» occulte fonctionnée grâce aux DOP (départements opérationnels de protection) dont l'effectif réparti dans tout le pays (2 000 hommes environ) est spécialisé dans la pratique de l'interrogatoire et de la torture de «suspects». Un suspect étant : «un habitant quel qu'il soit, est à considérer comme suspect du fait qu'il détient en positif ou en négatif des renseignements sur les activités rebelles, qu'elles soient politiques, administratives ou militaires» (*La Torture et l'Armée*).

Mais cela ne veut pas dire que la torture relève du seul ressort des tristement célèbres DOP. Outre que la police continue à faire son «sale boulot», la torture est aussi encouragée et «tolérée» par un comportement raciste et se pratiquait partout et contre tout un peuple : dans les douars, dans les camps de concentration, dans les prisons, dans les CTT (centres de transit et de tri). Il était donc légitime pour les institutions coloniales et les hommes qui les servaient de faire souffrir l'autre, surtout lorsque l'autre est un «Arabe». Même les fous n'étaient pas épargnés du mauvais traitement. En effet, les Algériens handicapés mentaux étaient gardés en prison ou dans les camps de concentration au lieu d'être soignés dans les rares établissements de soins psychiatriques. Abdellah Benzine nous raconte le récit dramatique de ses compagnons d'infortune :

«Les plus nombreux – des prisonniers de guerre – rendus fous entraînaient derrière eux les souvenirs atroces de bombardement au napalm, de mechtas en flammes. D'autres avaient eu l'esprit dérangé par les tortures qu'ils avaient endurées dans les locaux de l'armée ou de la police. Enfin, il y avait ceux qui, arrivés en prison dans un état normal, n'avaient pu supporter le régime de terreur qui s'évissaient à Lambèze et se réfugiaient dans l'inconscience. Les coups, les insultes, le froid, la faim avaient ébranlé leur esprit et petit à petit, chaque jour un peu plus, ils étaient entrés dans la sombre nuit de la folie». (Lambèze - Abdellah Benzine - Anep - Alger - 2001 - pp. 109-110).

Frapper un Algérien, l'insulter, l'humilier dès les premiers instants de son «inculpation» était devenu une simple banalité. Pendre quelqu'un par les poignets ou par les pieds, la tête vers le bas, à un arbre et l'oublier dans cette posture des heures durant était un spectacle très courant destiné à terroriser sa famille et ses voisins. «Passer dans la cour d'une unité et y voir un homme nu à la tête gonflée de coups, un œil complètement fermé, c'est presque une scène de tous les jours qui n'attire même plus l'attention». (*La Torture et l'Armée* - p.60). L'armée française ou du moins certains de ses chefs, pour se lancer dans la pratique de la torture, nous opposeront les plus absurdes et les plus rocambolesques des théories, soutenant froidement que la torture est «un élément de guerre». Là-dessus, un tortionnaire comme lieutenant-colonel Trinquier est catégorique en proclamant : «Entre deux maux, il faut choisir le moindre et «faire souffrir» si c'est nécessaire puisque faire souffrir – quand c'est la seule solution efficace – pour punir, pour faire comprendre, pour guérir (sic), sont des procédés ancrés, à juste titre, dans nos mœurs». Le colonel Agoud, un autre tortionnaire notable, écrira en 1974 que : «La torture par sa nature même peut devenir un acte de justice, dans la mesure où elle frappe les coupables» (*La Torture et l'Armée* - p. 220). La première justification, la principale du moins, adoptée et admise par tous, qui prit corps pendant la féroce répression des habitants de La Casbah d'Alger, pour permettre au tortionnaire qui se trouve au bas de l'échelle d'avoir bonne conscience, c'est cette obsession de la bombe qui risque d'exploser d'un instant à l'autre quelque part et du «souci» d'empêcher sa déflagration pour préserver des vies humaines. D'où la nécessité absolue de torturer et de faire avouer celui qui sait, qui doit savoir où va éclater cette bombe. Cette obsession de vouloir coûte que coûte localiser des «bombes à retard



diciairement et juridiquement tus à jamais. Néanmoins, grâce aux arbres Audin et Boupacha, il est possible de s'approcher plus de la forêt des «sans nom patronymique Mohamed» (R. Branche : *La Torture et l'Armée pendant la guerre d'Algérie* – Ed. Fayard – 2001 – p.386). C'est dire qu'une seule et infime partie de ces victimes d'abus, d'arbitraires et de torture est portée devant les tribunaux et l'opinion publique française, pour sauver l'honneur, s'il restait encore une possibilité de le sauver. Mais il arrive à l'autorité française de se prononcer miraculeusement sur un «acte illégal», les raisons sont loin d'être humanitaires : «Ces violences illégales sont condamnées, moins pour des raisons morales que pour des raisons politiques : elles sont des erreurs politiques qui gênent le pouvoir» (*La Torture et l'Armée* – p.351).

1962. L'armée française qui a pris goût dans la facilité qui proscrit la loyauté et l'honneur dans le combat, va généraliser la torture à travers tout le territoire algérien et, selon le mot de Pierre Vidal-Naquet, nous allons assister à la mise en place d'un véritable «Ministère de la torture» qui ne dit pas son nom.

Pour cette facilité, l'armée française et le pouvoir politique qui la dirige tentent de gagner une guerre en utilisant le chemin le plus court. Il est peu coûteux et peut promettre de donner des résultats. Il s'agit bien entendu du renseignement et pour l'obtenir il faut un interrogatoire. Comme l'interrogatoire est toujours accompagné de torture, tant pis s'il faut torturer le nombre. Dans cette masse, il y aura toujours quelqu'un qui connaît quelque chose ou qui aura quelque chose à dire. Ce «mi-





● ● ●
dément» qui deviendront par la force des choses imaginaires, servira de prétexte pour généraliser la torture partout en Algérie, tant en zones rurales qu'en zones urbaines. «Un tel scénario ne correspond en rien à la réalité de l'emploi de la torture tel qu'il s'est développé sur tout le territoire algérien et pendant toute la guerre, puisque ses innombrables victimes algériennes, n'étaient pratiquement jamais accusées d'être impliquées dans une affaire précise d'attentat qu'il s'agissait de déjouer» (*Marianne et les Colonies* - Gilles Manceron - 2003 - p. 283).

De toutes les méthodes utilisées pour provoquer la douleur et l'aveu chez l'autre c'est-à-dire le «suspect», l'Algérien ou l'Algérienne, la «gégène» et la «baignoire», sont les plus courantes. La «gégène» n'est autre que la génératrice qui produit le courant électrique pour faire fonctionner l'appareil de transmission radio. Les électrodes dégagées par cet appareil provoquent des brûlures et des douleurs atroces surtout lorsque les cosses des fils conducteurs de courant sont placées sur les parties sensibles du corps et plus particulièrement les parties sexuelles. Mais au préalable, il faut signaler que la première torture subie par le «suspect» est d'abord morale parce qu'humiliante dès lors qu'elle commence par une mise à nu. Chez nous, les musulmans, la nudité est une chose essentielle, elle est culturelle, et le fait même que l'on soit contraint à la nudité - même si elle dépend d'une auscultation médicale - ça nous propulse dans une extrême gêne et incommodité.

Dans une sinistre grotte où trois ou quatre tortionnaires commencent d'abord par vous dévêtir complètement, constituée par voie de conséquence un acte qui viole terriblement votre intimité, inflige à votre dignité la plus dégradante des humiliations et vous démunie devant des êtres prêts à tous les actes honteux facilités et encouragés de surcroit par un sentiment racial. On porte d'abord atteinte à votre intégrité morale et à votre dignité d'être humain avant d'agresser votre intégrité physique par la douleur et la souffrance. Cette «mise à nu» est ressentie avec beaucoup plus de douleur morale par les femmes qui, par leur statut de «sexe féminin» sont des cibles fragiles, plus vul-

nérables et à travers lesquelles on s'acharne à déshonorer la société tout entière.

«De prime abord, le prisonnier se voit signifier son appartenance à une autre espèce d'hommes quand les tortionnaires le mettent à nu. Dès lors que le stade du «passage à tabac» est dépassé le prisonnier (ou la prisonnière) est systématiquement déshabillé (...) C'est dans la position humiliante du gibier qu'on ramène de la chasse qu'il est frappé à coups de grands bâtons, peut-être sur la plante des pieds. La nudité est l'expression pure de l'omnipotence des tortionnaires. Le corps exposé parce que nu, devant des gens habillés, une cible» (*La Torture et l'armée* - p. 332). Nous nous limiterons à rapporter quelques récits sur les séances abjectes de torture que nous puissions dans l'ouvrage de R. Branche dont il est difficile d'en faire une synthèse globale et qui mérite en effet que son traitement aborde chacun des thèmes développés par l'auteur. Nous avons estimé toutefois avoir prélevé les passages les plus choquants sur le drame et la souffrance d'êtres humains, ces «frères inférieurs». Ainsi par exemple : «A Ain-Terzine, les interrogatoires ont lieu dans les douches, ce qui permet de «nettoyer après» le sang et les excréments parce que les pauvres, ils faisaient sur eux, ça je l'ai vu, se souvient encore, en soupirant, Jean-Louis Gérard. Dans son journal, Alain Maillard de la Marandais, décrit les tortures subies par un «suspect». Après avoir été pressé de questions, il a été attaché comme un animal à une barre de fer et deux cosses lui furent fixées aux lobes des oreilles et deux autres à l'extrémité de la verge. Et l'homme commença à hurler d'une voix rauque, sauvage, quasi inhumaine, étouffée par le pied qui était appuyé sur sa tête. Il rejeta sa tête en arrière sous l'effet des secousses électriques et ses membres attachés se crispèrent de façon effrayante. Son ventre se contractait convulsivement. Il vomit à plusieurs reprises quelques aliments, du liquide, puis du sang apparut. Les bourreaux arrêtaient quelques instants les décharges pour le questionner. «Je ne sais rien, je ne sais rien». Et les hurlements reprenaient. Il est ensuite soumis à la torture de l'eau» (*La Torture et l'armée* - p. 333).

Un autre soldat français rapporte le récit suivant, à propos

de la torture à l'eau appelée communément la séance de la «baignoire» : «Des fois on leur mettait un tuyau dans la bouche avec un entonnoir et puis on leur versait de l'eau... pour leur faire avouer. Ah ! Tous les litres d'eau de la jerrican... Ils n'étaient pas absorbés, il en coulait de chaque côté mais c'est bon, il en absorbait au moins... une dizaine de litres, hein ! Ah ! On n'était pas faînements pour y verser». Le récit que Raymond fait à Daniel Mermel corrobore les témoignages à propos de victimes au ventre gonflé sur lequel les soldats s'asseyaient pour leur faire régurgiter l'eau. «On leur bouche le nez au moyen d'un tissu gorgé d'eau ne laissant plus passer un seul filet d'air et on leur maintient la bouche ouverte par un morceau de bois, quand un tuyau ne vient pas directement déverser le liquide dans leur corps» (*La Torture et l'armée* - p. 329). Combien de victimes ne pouvaient supporter la douleur, ont vite succombé suite aux tortures ? Combien d'entre elles ont-elles perdu la raison ? Il faudrait bien qu'un jour l'on se mette sur les traces de ce drame collectif pour laisser parler l'histoire ce que les tortionnaires d'hier tentent de bégayer, quarante ans après, soit pour assumer le forfait sans regret, soit pour libérer une conscience de remords bien encombrants. Déjà en 1952, la torture faisait des ravages au plan mental. C'est le cas du regretté Benaoum Benzerga qui perdit ses facultés mentales suite aux séances de torture répétitives et impitoyables que lui infligeaient policiers et geôliers. Il s'agit de cet ancien compagnon de Messali Hadj qui participa en 1952 à l'exploit de la poste d'Oran aux côtés de Ben Bella et Aït Ahmed. Arrêté au lendemain de cette action, Benaoum fit le tour des prisons et camps de concentration, intraitable, il méprisait ses tortionnaires qui s'acharnaient sur lui parce qu'il contenait courageusement ses cris malgré l'intensité de la douleur et tout le mal qu'il subissait. Hélas, la torture finira par lui occasionner de sérieuses perturbations au plan mental parce qu'il s'obstina toujours à «hurler» sa douleur, en guise d'affront à ses tortionnaires. Ces pressions psychologiques commencèrent souvent au moment où le prisonnier est gardé dans une cellule moyenne aux chambres de torture d'où, en attendant son «tour», il pourra entendre les hurlements

et les cris de douleurs de ses compagnons d'infortune qui se trouvent entre les mains de tortionnaires professionnels au service d'un système qui entrat carrément en compétition avec le nazisme en jurant de le surpasser.

Les cris et les hurlements de douleurs, voilà des situations qu'il sera difficile à la cinématographie et à la littérature de constituer fidèlement. «Les soldats entendent souvent les cris des victimes. Beaucoup parlent plutôt de «hurlements». «Jusque-là je savais que ça existait. Je sais maintenant comment peuvent retentir en moi ces hurlements lugubres qui se terminent en sanglots d'enfants», écrit le catholique Jean Le Meur (*La Torture et l'armée* - p. 53). D'autres soldats français tentent de décrire à leur manière les cris et les hurlements provoqués par la torture, notamment celle de l'électricité : «La gégène fait hurler, tandis que les coups ne font pas toujours hurler (...) Quand vous recevez des coups de poing, des coups de pied ; les types ne se mettent pas à hurler comme des cochons qu'on égorgé, tandis que la gégène faisait vraiment hurler les gens». Ces cris signalent déjà que la victime est privée de sa dignité d'être humain. Le parachutiste Pierre Leulliette parle de «hurlements rauques de bêtes qu'on égorgé» tandis qu'un infirmier décrit les «hurlements de douleur rendant méconnaissable la voix des hommes qui en étaient victimes» (*La Torture et l'armée* - p. 59).

Travers la lecture de l'ouvrage de Raphaëlle Branche, nous accédons à des faits inédits et nous constatons, sans risque d'être opposés aux démentis auxquels nous avons été habitués pendant la guerre, que l'armée française avait fait de la pratique de la torture, un véritable enjeu par lequel elle souhaitait remporter les succès militaires dans l'espoir de conserver la colonie ou tout au moins pouvoir dicter les futures conditions de négociations de la fin des hostilités. C'est plus précisément ce que le général de Gaulle recommandait à ses officiers sur la manière de conduire la guerre, c'est-à-dire par le recours à tous les moyens pour une victoire militaire sur l'ALN. «Le général de Gaulle, qui avait demandé au nouveau commandant en chef de vaincre sur le terrain pour être dans la meilleure position possible pour négocier, a été obéi avec efficacité» (*La Torture*

A.B.
(*)journaliste-écrivain

CÉLÉBRATION DE L'INDÉPENDANCE La ville de Khemis Miliana se souvient de ses glorieux

A l'occasion des célébrations du 51^e anniversaire de l'Indépendance de notre pays, la ville de Khemis Miliana, dans la wilaya d'Aïn Defla a rendu hommage au plusieurs enseignants qui ont débuté leur carrière professionnel avant et après 1962 ainsi que quelques anciens gloires de l'équipe du SCAF.



Salim Ben

Plusieurs associations, moudjahidine et société civile ont pris part à ce grand événement qui a commencé tôt le matin avec le dépôt de gerbes des fleurs au cimetière des chouhada, en présence des autorités locales. Le centre culturel de la ville a accueilli tous les invités à leur tête les enseignants qui ont fait la gloire de l'éducation algérienne, il s'agit de Benali Mohamed, Benothmane Mohamed, Hadj Mohamed. Le 1^{er} janvier 2009, nous quittait à jamais M. Yahi, l'une des figures de l'éducation nationale, parmi les plus respectés. L'homme est connu pour son style simple et son obsession du perfectionnisme.

C'est sa fille Mme Yahi Zahira qui était présente lors de cette cérémonie afin de participer cette joie des festivités du 51^e anniversaire de l'Indépendance et rendre hommage à son père.

Mme Yahi Zahira, chef cabinet au ministère de la Culture était très émue par l'accueil qui lui a été réservé ainsi que ses frères et des artistes. Les associations culturelles se sont entretenu avec Mme Yahi Zahira, qui nous a dit : «Je suis prête à aider des associations culturelles qui œuvrent et relancent la culture dans la ville du colonel Bougara, qui manque beaucoup de choses». «On est là pour œuvrer et collaborer avec les personnes qui aiment initier et donner un plus à leur ville, seulement il faut savoir faire» affirme Mme Zahira. La représentante du ministère a eu une idée générale sur les potentialités infrastructurales de la région et elle programadera dans les prochains mois une visite de prospection préalable afin de lancer des divers chantiers, entre autres, réhabilitations et nouvelles réalisations culturelles.

D'autres gloires du football durant les années 50 et 60 ont été récompensées,

il s'agit de Benkhadouma Maâmar, qui est très malade, Moussali Rabah et Baghdad Maâmar, Allah yerahoum. Les responsables de la culture au niveau de l'APC n'ont pas oublié de récompenser le commissaire de la voie publique, M. Hadoum Samir, qui a été renversé par une voiture du cortège du ministre de l'Agriculture il y a cinq jours de cela au niveau de la RN4. Ce dernier se trouve toujours à l'hôpital de Franz Fanon à Blida.

Au cours de ces activités sportives et culturelles, la section des boules a organisé un tournoi régional, au niveau du boulodrome de la ville, qui a regroupé 15 wilayas. MM. Miliani et Bengoufa les deux organisateurs, étaient satisfaits par l'ambiance qui a régné au boulodrome. Un tournoi non-stop depuis vendredi matin jusqu'à une heure tardive et qui a sanctionné la victoire de l'équipe d'Aïn Defla contre celle de Mouzaïa de la wilaya de Blida.

CHLEF Baptisation d'établissements scolaires et mise en service de nombreux projets



La célébration de la fête de l'Indépendance a été marquée vendredi après la cérémonie traditionnelle de recueillement à la mémoire des martyrs de la Révolution, par la distribution de plusieurs locaux commerciaux au profit de jeunes de la commune de Chlef.

Jeudi, les autorités de la wilaya se sont rendues dans une dizaine de communes où elles ont procédé à la mise en service de plusieurs projets à caractère socio-éducatifs et sportifs à l'exemple des postes de transformation électrique de stades de proximité, des salles de soins, des bibliothèques communales ainsi que l'inauguration à Chettia d'une maison de l'artisanat et la baptisation de nombreuses structures scolaires de noms de chouhada. Des moudjahidines, des filles et fils de chahids, des artistes, des journalistes ainsi que des sportifs ont été honorés jeudi par les autorités locales dans le cadre du Cinquantenaire de l'Indépendance, lors d'une cérémonie organisée à la nouvelle Maison de la culture de Chlef.

Des festivités aux couleurs nationales à travers les wilayas du Sud



Diverses festivités aux couleurs nationales ont été organisées vendredi à travers les wilayas du Sud pour marquer la célébration du 51^e double anniversaire de l'Indépendance et de la fête de la Jeunesse.

Cette journée a été marquée par le recueillement des autorités locales, de moudjahidine, de fils de chouhada, des Scouts musulmans algériens (SMA) et de citoyens, au niveau des carrés des martyrs où ils ont procédé à des dépôts de gerbes de fleurs et à la lecture de la Fatiha du Saint Coran, en signe de recueillement à la mémoire des glorieux martyrs.

Des cérémonies à l'honneur des moudjahidine, des activités historiques et culturelles et sportives, ont été aussi mises sur pied dans le cadre de ces festivités.

Cette occasion historique a donné lieu également à l'inauguration à travers les wilayas de Tindouf, Béchar, El Bayadh, Naâma, Laghouat, Ghardaïa, Adrar, Tamanrasset, Illizi, El Oued, et Ouargla à l'inauguration d'une série de structures socio-économiques.

Dans la wilaya de Ouargla, les autorités locales ont procédé dans la commune de Rouissat à l'inauguration d'une bibliothèque publique, d'une unité de l'entreprise «Algérienne de Eaux», et au lancement des travaux de construction d'un collège dans la même collectivité.

Une cérémonie de remise d'actes de concession agricole aux profit des jeunes de la daïra de Taïbet a été aussi initiée à cette occasion. Les autorités de la wilaya

ont visité dans le cadre de ces festivités le nouveau siège des services de l'état civil de la commune de Ouargla, avant de procéder à la mise en service du nouveau siège de l'unité principale de la protection civile. Elles ont également inauguré le siège de la presse baptisé du nom de feu Nadjah Abdelhamid, l'ex-chef de la cellule de communication de la wilaya de Ouargla, et ont honoré la famille du défunt. Le 51^e anniversaire de l'Indépendance et de la fête de la jeunesse a été marqué à El Bayadh par la mise en service de la nouvelle gare routière première en son genre dans cette wilaya.

Ce projet qui s'étend sur une superficie de 1 100 M2 a été réalisé dans le cadre du programme sectoriel, pour un coût de 53 millions de dinars, selon la fiche technique. Dans le wilaya d'Illizi, à l'extrême sud-est

du pays, l'événement a donné lieu à l'ouverture d'un Salon de wilaya des activités juvéniles, et la pose de la première pierre de la réalisation de 102 unités sociales, et le nouveau siège de la direction du commerce. L'occasion a été mise à profit pour la remise des prix aux journalistes, à un groupe d'acteurs sociaux, et aux élèves lauréats aux examens de 5^e année au BEF, et au Bac.

Dans la wilaya de Naâma, les manifestations commémoratives ont été marquées par l'inauguration de deux bibliothèques publiques à Mécheria et Naâma, la mise en exploitation d'une clinique polyvalente au village Abdelmoula (commune d'El-kasdir), l'inauguration d'une salle omnisports à Aïn Sefra, et le lancement des travaux de réalisation de 200 logements publics locatifs (LPL), d'une Maison de jeunes

dans la commune de Tiout. Il a été procédé également à la pose de la première pierre de la réalisation d'un siège de la sûreté urbaine au quartier «Essalam» à Mecheria, la mise en service de nouveaux transformateurs électriques, l'inauguration d'une stèle commémorative baptisée au nom des frères Bouhcine. A Ghardaïa les autorités de la wilaya, ont à cette occasion historique inspecté la polyclinique située à l'entrée de la ville d'El Aïtouf (daïra de Bou-noura) qui ouvrira ses portes prochainement à la satisfaction de la population de cette commune. La délégation a procédé à Oued N'chou (10 km de Ghardaïa), au lancement d'un projet d'alimentation en gaz naturel des logements sociaux des sinistrés édifiés dans ce nouveau tissu urbain de la capitale du M'Zab. Les autorités ont également mis en exploitation une série de structures sportives destinées pour les jeunes de la région, avant d'inaugurer un club de wilaya de créativité des associations de jeunes.

Dans la wilaya de Laghouat la célébration de la 51^e anniversaire de l'Indépendance et de la fête de la jeunesse, a été marquée par l'organisation d'une cérémonie de remise des prix aux clubs et associations sportives locales vainqueurs dans les différents rendez-vous sportifs, au titre de la saison sportive (2012-2013). Des manifestations commémoratives similaires ont eu lieu dans d'autres régions des wilayas du sud du pays.

APS

Programme du Dimanche 7 Juillet 2013



ogooo : bonjour d'algérie week-end (Direct)
10h30 : nass m'lah city (01) rediff
11h00 : santé mag "Ramadhan-santé" rediff
12h00 : journal en français + météo
12h20 : nour ayni (13)
13h25 : el koussouf "2ème ptie"
15h00 : twahacht bladi (direct)
16h30 : tarikh oua hadhara (21)
16h50 : kayfa soun'ate (22)
17h15 : takder tarbah n°181
18h00 : journal en amazigh
18h25 : nass m'lah city (02)
19h00 : journal en français + météo
19h30 : moussa hadda, 50ans en service de cinéma
20h00 : journal en arabe
20h45 : la torture en algérie
21h40 : le voisinage avant la maison
journal en arabe



06h30 MagazineTFOU
10h45 TelefilmNos chers voisins fêtent l'été
11h53Météo
11h53Météo des plages
11h55 MagazineL'affiche du jour
12h00 JeuLes douze coups de midi
12h55 MagazineDes inventions et des hommes
13h00 Journal
13h25 MagazineDu côté de chez vous
13h35Météo
13h40 SérieMentalist
14h35 SérieDr House
15h25 SérieDr House
16h20 SérieLes experts : Miami
17h05 SérieLes experts : Miami
18h00 MagazineSept à huit
19h50 MagazinePetits plats en équilibre été
19h55Météo
20h00 Journal
20h35 MagazineDu côté de chez vous
20h45Météo
20h50 FilmOn a retrouvé la 7e compagnie
22h35 SérieLes experts : Manhattan
23h20 SérieLes experts : Manhattan
oohoo SérieLes experts : Manhattan
ooh30 SériePrelude à l'appui



07h40 SérieCœur Océan
08h00 SérieCœur Océan
08h30 MagazineSagesse bouddhistes
08h45 MagazineIslam
09h15 MagazineJudaïca
09h30 MagazineOrthodoxie
10h00 MagazinePrésence protestante
10h30 MagazineLe jour du Seigneur
11h55 SportTour de France 2013
12h55 MagazineMa maison s'agrandit
13h00 Journal
13h20Météo 2
13h25Météo des plages
13h30 MagazineFaites entrer l'accusé
14h55 SportTour de France 2013
16h50 MagazineStade 2
18h45 MagazinePoint route
18h50 JeuLe 4e duel
20h00 Journal
20h39 MagazineEmission de solutions
20h40 MagazineImage du Tour de France
20h44Météo 2
20h45 FilmLe cercle rouge
23h00 FilmLes herbes folles
ooh40Météo outremer
ooh45 SérieCold Case, affaires classées
o1h25 SérieCold Case, affaires classées
o2h05 DocumentaireEn descendant la Mana
o2h30 DocumentaireRetour à la nature



07h55 Dessin animéGaston, de Franquin
08h00 SérieLéon (l)erreur de la savane
08h05 SérieLéon (l)erreur de la savane
08h10 MagazineDimanche Ludo
08h15 Dessin animéLes nouvelles aven-

tures de Peter Pan
08h40 Dessin animéLes nouvelles aven-tures de Peter Pan
09h30 Dessin animéLa Panthère rose
09h50 Dessin animéShaun le champion
09h53 SérieShaun le champion
09h56 SérieShaun le champion
10h00 SportMondial La Marseillaise à pétanque 2013
11h05 MagazineExpression directe
11h10 MagazineLe Tour de France à la voile
11h15 SportTour de France 2013
12h0012/13 : Journal régional
12h10 Magazine12/13 dimanche
12h45Météo
12h55 SportTour de France 2013
14h55 JeuKeno
15h00 En course sur France 3
15h20 DocumentaireNous nous sommes tant aimés
15h55 MagazineDes racines et des ailes
17h50 JeuQuestions pour un super champion
18h45Météo des plages
18h55 MagazineMa maison s'agrandit
19h0019/20 : Journal régional
19h30/20 : Journal national
19h58Météo
20h00 MagazineTout le sport
20h05 MagazineLe film du Tour
20h15 SérieZorro
20h45 TelefilmCommissaire Brunetti : enquêtes à VeniseInédit
22h10Météo
22h15Soir 3
22h35 TelefilmCommissaire Brunetti : enquêtes à Venise
ooh05 FilmDimanche d'août
o1h25Soir 3
o1h45 MagazineFaut pas rêver
o3h40 DocumentaireNous nous sommes tant aimés



07h45 SérieLe détentionnaire
08h05 Dessin animéOggy et les cafards
08h10 Dessin animéOggy et les cafards
08h20 Dessin animéOggy et les cafards
08h30 FilmMadagascar 3 : bons baisers d'Europe
10h00 FilmHit & Run
11h35 MagazineSorties prévues cet été
12h05 La météo
12h10 MagazineL'oeil de Links
12h35 DivertissementDans la bouche...
12h40 DivertissementDans la bouche...
12h45 Le JT
13h00 MagazineLa grille
13h55 SportGrand Prix d'Allemagne
16h00 SportOpen de France
18h00 FilmIl était une fois, une fois
19h35 Le JT
19h50 MagazineFormula One, le magazine de la F1
20h55 SérieStrike BackInédit
21h45 SérieStrike Back
22h30 FilmExpendables 2 : unité spéciale



07h00 DivertissementAbsolument stars
08h40 MagazineM6 boutique
09h40 DocumentaireCauchemar en cu-i-sine, que sont-ils devenus ?
11h15 MagazineSport 6
11h20 MagazineTurbo
12h40Météo
12h45 Le 12.45
13h05 MagazineMaison à vendre
15h15 MagazineMaison à vendre
16h15 MagazineD&CO
17h20 Magazine66 minutes
18h40 Magazine66 minutes : les histoires qui font l'actu
19h40Météo
19h45 Le 19.45
20h05 SérieScènes de ménages
20h30 MagazineSport 6
20h50 MagazineCapitalInédit
23h00 MagazineEnquête exclusive

La sélection



20h50

On a retrouvé la 7e compagnie



Résumé

A bord d'une dépanneuse de chars dérobée à l'ennemi, le lieutenant Duvauchel, le sergent-chef Chaudard et les soldats Pitivier et Tassin délivrent par hasard la 7e compagnie, prisonnière des Allemands. Dans un petit bois proche du lieu de leur exploit, les quatre héros sont félicités et fêtés, avant de repartir en éclaireurs. Un peu plus tard, Duvauchel, resté en retrait, est capturé par une patrouille, tandis que ses trois compagnons profitent d'un bref sursis pour revêtir des uniformes d'officiers abandonnés. A leur tour faits prisonniers, ils sont conduits dans un château où ils retrouvent le gros de l'état-major français, qui les accueille chaleureusement.



20h45

Le cercle rouge



Résumé

Le commissaire Mattei, de la brigade criminelle, voyage en train avec un dangereux détenu, Vogel. Ce dernier parvient à s'échapper après avoir brisé la vitre et s'évanouit dans la campagne, malgré la mise en place d'un important dispositif policier chargé de le traquer. Pendant ce temps, à Marseille, Corey sort de prison après cinq années de détention. Un gardien lui indique une «affaire» dont un prisonnier mourant lui aurait confié le secret. Sans un mot, Corey l'écoute. A peine est-il libre qu'il «empreinte», sous la menace, une forte somme et une arme à Rico, son ami d'hier et son ennemi de demain. Les destins de Vogel et de Corey se rejoignent sur la route...



20h45

Commissaire Brunetti : enquêtes à Venise



Résumé

Le Commissaire Brunetti vient de perdre sa mère, Amélia. Lors de la cérémonie d'enterrement, il apprend par ses collègues qu'on a découvert le cadavre d'une fillette noyée dans le canal. Or, personne n'a signalé sa disparition. Des bijoux, vraisemblablement volés, étaient soigneusement cachés dans ses vêtements. L'enquête révèle rapidement le prénom de la malheureuse enfant : Ariana. Elle faisait partie de la communauté Rom. Elle aurait trébuché et serait tombée d'une terrasse, à moins qu'on l'ait poussée...



20h55

Strike Back



Résumé

Matlock et ses hommes font évader Walter Lutulu, prisonnier politique détenu dans une prison au Zimbabwe. Dans la foulée, ce dernier prévient sa fille Lilian de la situation. Des personnes de l'unité vont venir la chercher. Mais cette dernière est surveillée par des agents de renseignement. Pendant ce temps, Walter Lutulu découvre que Knox possède des armes nucléaires. Dans la foulée, les membres de la Section 20, ils sont arrêtés par Dreyer, conseiller politique à la solde de Knox...



20h50

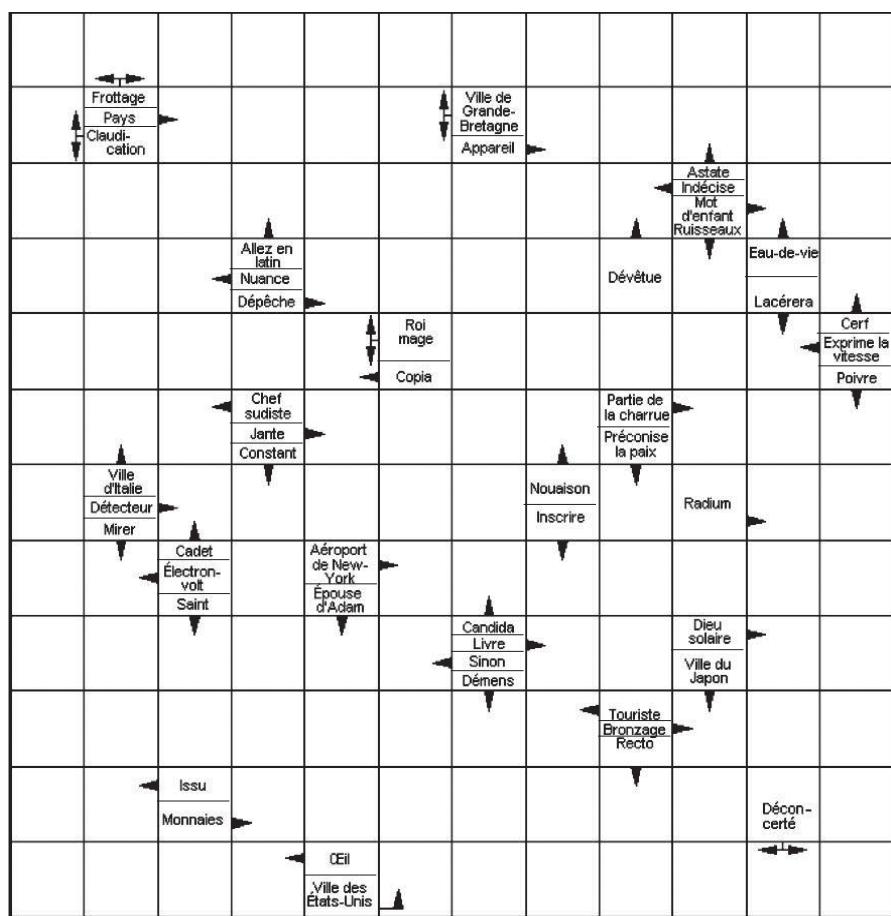
Capital



Résumé

Au sommaire :
Sandwiches : le casse-croûte de la fortune
Le jour du départ en vacances, pour arriver plus vite à destination, nombreux sont ceux qui préfèrent prendre un sandwich plutôt que d'opter pour une pause déjeuner plus longue. Enquête sur les petits secrets du casse-croûte préféré des Français.
Un été sans piqûre : les nouveaux rois de l'antimoustique
A côté des grands classiques, de nouvelles armes antimoustiques font leur apparition chaque année. Quels sont les produits les plus efficaces ?
Shopping en gare : vente à grande vitesse !
Avec 135 millions de voyageurs par an, les grandes enseignes se battent pour décrocher un point de vente dans les gares, où elles font 20 % de chiffre d'affaires de plus qu'ailleurs.

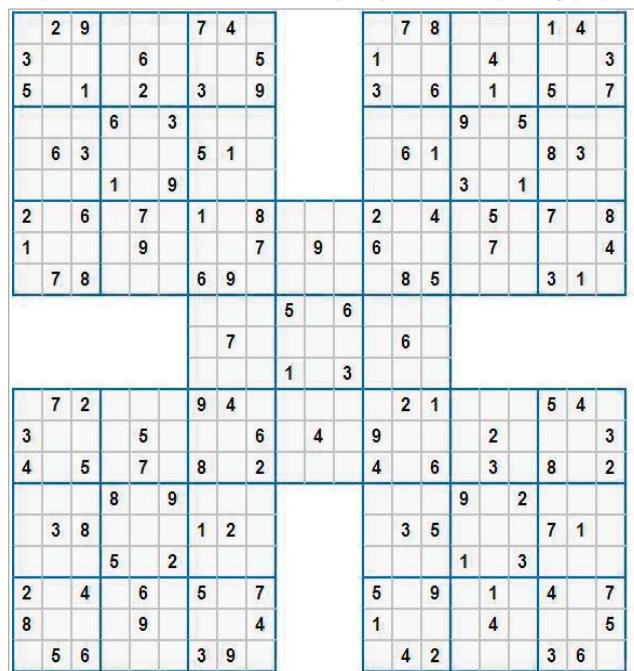
Mots fléchés n°317



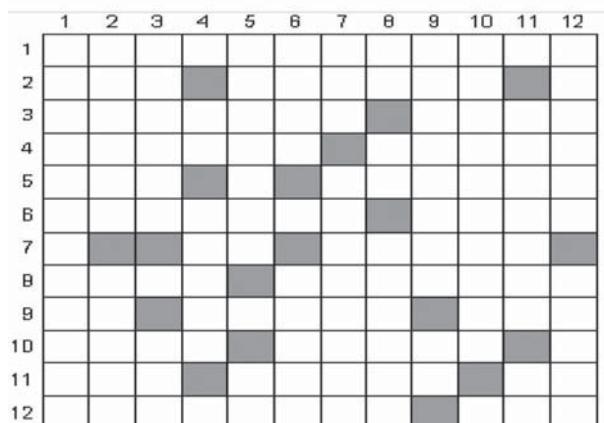
Samouraï-sudoku n°317

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°317



Horizontalement:

- Arrêter
- Fille de Cadmos - Lac de l'ancienne Égypte
- Expression rieuse - Appareil pour serrer
- Personne employée à des travaux d'utilité collective - Villages isolés
- Trois -- Arbres voisins du bouleau
- Économiser avec excès - Dévidoir servant à tirer la soie des cocons
- Platine - Cri à parlant des bovidés
- Coup de baguettes donné sur le tambour- Meurtre - Dans la rose des vents
- Prénom féminin - Entourés
- Qui éprouve de l'émotion - Résonne lentement - Règle de dessinateur
- Papier très fin - Rigide

Verticalement:

- Industries et commerces des alcools et liqueurs
- Extraordinaire - Petite quantité d'un liquide
- Préoccupations - Ouvrage en maçonnerie
- Radium - Racine d'un arbrisseau du Brésil
- Négligent - Tellure
- Un des points cardinaux - Arbre aux grandes feuilles palmées
- Au golf, cheville - Ensemble des moyens dont dispose un État pour assurer sa sécurité
- Infinitif - Du verbe boire - Inflammation de l'uvée
- Détérioration des grains par la nielle - Néon
- Objets servant à la cuisine
- Partisans convaincus - Pronom personnel
- Police (argot) - Imaginer

COUPE D'ALGÉRIE INTER-QUARTIERS

La sélection de Laghouat remporte la 1^{re} édition

La sélection de Laghouat a remporté la 1^{re} édition de la coupe d'Algérie inter-quartiers de football Abdellahid-Kermali, en s'imposant face à la sélection de Tizi-Ouzou (2-1, mi-temps: 2-1), vendredi au stade de Bourouba à Alger. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Mohamed Tahmi a donné le coup d'envoi de la finale de l'épreuve à laquelle ont assisté d'anciens joueurs de la sélection algérienne : Chaâbane Merzouki, Nacer Guedioua et Kader Ferhaoui. «Nous avons organisé cette manifestation pour donner aux jeunes non structurés une opportunité de participer à une compétition nationale. Le plus important pour ces jeunes est de prendre part à une activité sportive bien encadrée», a déclaré M. Mohamed Tahmi avant le coup d'envoi de la finale. Menés au score après 10 minutes de jeu, les joueurs de Laghouat ont égalisé à la 20^e mn par l'intermédiaire du meilleur buteur de la phase finale Haoudache (6 buts) et sont passés devant, juste avant la mi-temps grâce à Bentekia. Au retour des vestiaires, les deux équipes ont fait jeu égal sans se créer de véritables occasions de buts. Au coup de sifflet final, la sélection de Laghouat s'adjuge la première édition du trophée Abdellahid-Kermali. L'entraîneur de Laghouat, Sid Ahmed Sadouki, s'est félicité de la victoire de son équipe et a dédié cette coupe à tous les habitants de Laghouat. «Nous avons disputé cette finale à fond, les joueurs étaient concentrés tout au long du match, Dieu merci nous avons réussi à revenir au score et à nous imposer au coup de sifflet final», a déclaré Sadouki à l'APS. Organisée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, la direction de la jeunesse, des sports et des loisirs de la wilaya d'Alger ainsi que l'association Ouled El-Homa, la phase finale de la coupe d'Algérie inter-quartiers a regroupé 11 clubs issus des qualifications nationales qui ont débuté au mois de janvier au niveau des communes de tout le territoire national, ainsi que trois sélections représentant la communauté algérienne à l'étranger. Les équipes qui ont pris part à la phase finale sont : Laghouat, Béjaïa, Tizi-Ouzou, Ghardaïa, M'sila, Aïn Defla, Oran, Constantine, CSA nord de la France, CSA sud-est de la France et CSA sud-ouest de la France.

MARCHE TRADITIONNELLE DES FACTEURS

Quelque 260 participants à Alger dans une ambiance festive

Quelque 260 facteurs ont participé vendredi à Alger à la traditionnelle marche des facteurs, organisée par le ministère de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication, à l'occasion de la Fête de l'indépendance et de la jeunesse.

Le coup d'envoi de la marche qui a démarré du siège de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) jusqu'à la Grande Poste, a été donné par le ministre de la Poste et des TIC, Moussa Benhamadi.

«Cette marche revêt une importance particulière du fait qu'elle renforce comme chaque fois les liens de solidarité entre les facteurs à travers tout le territoire national», a déclaré à l'APS le directeur général d'Algérie

COUPE DU MONDE MILITAIRE 2013

L'Algérie bat le Kenya et devient leader



La sélection algérienne militaire de football a battu vendredi soir son homologue kenyane (3-1) dans un match comptant pour la deuxième journée (Groupe B) de la première édition de la coupe du monde, qui se dispute à Bakou (Azerbaïdjan) pour prendre la tête de sa poule.

S. Ben

Ainsi, les Algériens, champions du monde en titre, se sont bien rattrapés après leur premier nul qui leur a été imposé par le Bahreïn lors de la première journée.

Dans ce second match où les Verts qui n'avaient qu'une seule alternative pour s'ouvrir les portes des quarts de finales, ont saisi l'occasion en s'imposant de fort belle manière face aux champions d'Afrique en titre, les Kenyans.

Berchiche ouvre la marque pour les Verts (23') avant que Bendebka (43') ne double la mise à deux minutes de la mi-temps.

De retour des vestiaires, c'est Waraourou qui réduit la marque pour son équipe redonnant espoir à ses coéquipiers d'égaliser. Mais, Amroune met fin à cette illusion en marquant le troisième but des Verts dans le temps additionnel (90+3). Cela s'est passé un 5 juillet. Et ce fut un beau cadeau pour commémorer le 51^e anniversaire de l'Indépendance de l'Algérie à Bakou.

Cette victoire des joueurs du coach Abderrahmane Mehdaoui leur permet de se retrouver leader de ce groupe B puisque la France compte 2 points après ses deux nuls contre le même Kenya et Bahreïn.

Et comme les 16 nations qui prennent part à cette compétition ont été réparties en quatre groupes et que les deux premiers de chaque poule se qualifient pour les quarts de finale, il ne reste plus qu'un point aux Verts pour



s'assurer la qualification au prochain tour.

Et c'est ce que tenteront de faire, au moins, les joueurs du coach Abderrahmane Mehdaoui demain face à la France.

Les Français, par contre se doivent de gagner pour s'assurer une place aux quarts de finales. Et c'est tout l'enjeu de cette dernière rencontre de ce groupe B.

Après cette victoire bien méritée, le coach Mehdaoui demeure prudent en confiant que «c'est, certes, une belle victoire, mais attention, nous ne sommes pas encore qualifiés. Il nous reste encore le dernier match du groupe contre la France. Cette victoire constitue une source de motivation supplémentaire pour aborder ce dernier match du groupe avec plus de confiance», remarque le coach Abderrahmane Mehdaoui.

Quant à Bendebka, l'auteur du second but des Verts, il estime que «le faux pas de la France contre le Bahreïn (un nul) fait nos affaires, mais nous devons confirmer lors du dernier match».

C'est dire que l'obstination chez les Verts est remarquable dans la mesure où ce dernier match contre la France déterminerait non seulement la qualification aux quarts de finales, mais le futur adversaire des Verts en essayant d'éviter le premier de l'autre groupe.

Encore faut-il rappeler que l'Algérie avait remporté le titre mondial en 2011 à Rio De Janeiro (Brésil) en battant en finale l'équipe égyptienne sur le score de 1 à 0. Et justement les Algériens sont à Bakou avec la ferme intention de garder leur trophée mondial...



Solution Samurai-sudoku N°316

1	6	2	5	3	9	4	8	7
8	9	3	7	6	4	2	1	5
4	5	7	8	1	2	3	9	6
9	4	5	2	8	3	7	6	1
7	2	8	6	9	1	5	4	3
6	3	1	4	5	7	8	2	9
3	7	6	9	4	8	1	5	2
2	8	9	1	7	5	6	3	4
5	1	4	3	2	6	9	8	7

8	4	1	9	5	3	7	2	6
6	2	5	8	7	1	3	9	4
3	7	9	2	6	4	1	5	8
5	1	3	6	8	7	9	4	2
7	9	4	3	2	5	8	6	1
2	8	6	1	4	9	5	7	3
7	9	8	5	6	3	2	4	1
2	8	6	4	3	7	1	5	9
5	1	3	2	9	8	7	6	4

Solution Mots Croisés N°316

EMOUSTILLER■
GEL■TON■AVEC
OLIGARCHIE■O
CEVENOLE■NEE
ERE■NNE■ITOU
N■TUE■MENEUR
TR■SUJETS■ES
R■TEXAN■US■■
ISAR■ITALIEN
SOLEIL■STERE
MIEN■LISEURS
ER■TUILE■RE■

Solution Mots Fléchés N°316

PALISSADIQUE
INUSUEL■DURS
NAGER■UNIE■S
ATERIEN■OBEI
CE■AMR■STERE
OXONIUM■ECRU
TIN■SPICS■A
HECT■TEL■OTE
E■LAVIT■AMIE
QUEUSOT■COQS
UND■NEON■UT
EIDERS■HEBEI

SELON UNE SOURCE PROCHE DE LA FAF Taoufik Kourichi maintenu à la tête de la sélection A'

M.A.F

Le sélectionneur de l'équipe nationale A de football, composée de joueurs locaux, Taoufik Kourichi, est maintenu à son poste, quelques jours après la décision de la Fédération algérienne (FAF) de retirer l'équipe des qualifications du Championnat d'Afrique des nations Chan-2014 en Afrique du Sud, selon une source proche de l'instance fédérale.

La décision de maintenir Kourichi est dictée par le fait que le technicien n'avait pas eu l'occasion d'entamer la double confrontation face à la Libye, d'où l'impossibilité de la FAF à juger son travail.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, aurait indiqué à Kourichi qu'il jouissait toujours de la confiance de son instance, tout en lui demandant de programmer un stage pour le mois de septembre, soit quelques journées après le début de la prochaine saison.

En effet, Kourichi sera appelé à préparer la sélection en vue de la prochaine



Coupe arabe des nations, prévue en décembre prochain en Arabie Saoudite.

Rappelons que la FAF avait expliqué le forfait de l'équipe A' par l'impossibilité d'aligner une équipe compétitive en raison des nombreuses blessures. Mais la situation sécuritaire instable qui prévaut actuellement en Libye a poussé la FAF à ne «pas s'aventurer» en faisant l'impasse sur cette compétition, qui selon les observateurs, est la principale raison du forfait.

AL JAISH (QATAR) Le club n'a reçu aucune offre pour Karim Ziani

Le club d'Al Jaish (Div 1 qatarie de football) a affirmé vendredi qu'il n'avait reçu aucune offre pour le transfert du milieu algérien Karim Ziani, précisant que le joueur devrait aller au bout de son contrat.

«La direction du club n'a reçu aucune offre que ce soit de la part d'Al Arabi ou d'une autre formation à propos de Ziani, qui reste toujours sous contrat», a affirmé Al Jaish dans un communiqué publié sur son site officiel.

La presse sportive au Qatar a évoqué jeudi l'éventualité d'un transfert du joueur algérien à Al Arabi, avant que la direction d'Al Jaish ne réagisse. «Ziani ne pourra s'engager avec une autre formation sans laval du club du moment qu'il est lié par un contrat», a précisé Al Jaish. Ziani (31 ans) avait rejoint Al Jaish en 2011 en provenance de Keyserispor (Turquie), pour un contrat de trois ans. Ziani, qui avait pris part avec l'équipe nationale au Mondial 2010 en Afrique du Sud, ne jouit plus de la confiance du sélectionneur national, Vahid Halilhodzic.

La dernière convocation de Ziani chez les Verts remonte au 3 septembre 2011, à l'occasion du match en déplacement face à la Tanzanie (1-1), comptant pour la 5^e journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations CAN 2012.

**Publicité**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
شركة كهرباء و طاقات متعددة
SHARIKET KAHRABA WA TAKET MOUTADJADIDA
UNITE DE PRODUCTION SUD-EST TOUGGOURT
SERVICE APPROVISIONNEMENT
Tél : 029 67 19 16. Fax : 029 67 19 16

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 06/2013/SKTM/UPSE INFRUCTUEUX

SHARIKET KAHRABA WA TAKET MOUTADJADIDA SKTM /Spa, Unité de production Sud-Est Touggourt informe les soumissionnaires concernés par l'appel d'offres N°06/2013/SKTM/UPSE : Acquisition de Pièces de Rechange pour les groupes Diesel CATREPIILLAR Type 3304B, des centrales de production diesel de l'Unité de Production Sud-Est, paru au BAOSEM n°959 du 26/05/2013 dont l'ouverture des plis techniques s'est effectuée en date du 27/06/2013, est déclaré infructueux.

DK NEWS

Anep : 529 568 du 07/07/2013

TRANSFERT Ishak Belfodil s'engage pour 5 ans avec l'Inter Milan

L'attaquant algérien Ishak Belfodil s'est engagé vendredi pour cinq ans avec l'Inter Milan (Serie A italienne de football), en provenance du FC Parme, a annoncé le club lombard sur son site officiel.

«Je suis très heureux, l'Inter est une grande équipe et je suis prêt à relever ce défi», a confié Belfodil au site officiel du club après avoir paraphé son bail.

L'arrivée de Belfodil au club Nerrazuri s'est réalisée après l'accord de l'attaquant italien Antonio Cassano, de rejoindre Parme. Selon la presse spécialisée italienne, Belfodil, passé également par l'Olympique Lyon (France) et le FC Bologne (Italie), devrait percevoir un salaire annuel d'un million d'euros.

L'excellente saison réalisée par Belfodil avec le club parmesan, avec à la clé 8 buts (33 matches), a fini par attirer la convoitise de l'Inter Milan, dirigé par Walter Mazzari, qui a succédé à Andrea Stramaccioni.

Ishak Belfodil avait été qualifié en septembre dernier par la fédération internationale de football (Fifa), pour porter les couleurs de l'équipe nationale, mais le joueur n'a toujours pas honoré sa première convocation avec les Verts. L'agent de Belfodil, George Atangana, avait affirmé récemment à la presse que son élément était disposé à rejoindre les rangs de la sélection algérienne «dans le cas où une convocation viendrait à lui parvenir».

«Belfodil a la volonté de jouer pour l'Algérie. Je crois que c'est maintenant le bon moment pour l'appeler. En tout cas, si Vahid Halilhodzic le convoque, il répondra présent», avait-il indiqué.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITÉ DE GHARDAÏA

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°: /2013

L'Université de Ghardaïa lance un Avis Appel d'une adjudication Nationale restreinte pour le choix de mieux-disant:
EQUIPEMENT DU LABORATOIRE À L'UNIVERSITÉ DE GHARDAÏA PAR LOTS

Lot N° 01: Acquisition et fixation d'équipements pour laboratoires de Physique
Lot N° 02: Acquisition et fixation d'équipements pour laboratoires de l'électricité
Lot N° 03: Acquisition et fixation d'équipements pour laboratoires de l'hydraulique. Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de : 2000,00 dinars, auprès de : Centre Universitaire De Ghardaïa - Service d'Equipement. Les offres seront placées sous double enveloppe cachetée, l'enveloppe extérieure totalement anonyme portant la mention:

**EQUIPEMENT DE LABORATOIRE
À L'UNIVERSITÉ DE GHARDAÏA
«NE PAS OUVRIR»
LOT N°...**

Et doit être déposée à l'adresse suivante:

Centre universitaire de Ghardaïa -

B.P 455 Ghardaïa

La date limite de remise des offres est fixée à Trente (30) jours à 14:00 à compter de la dernière date de parution du présent avis, et l'ouverture des plis se fera à la même heure.

Les soumissionnaires doivent fournir les pièces suivantes :

***Offre Technique:**

1. La déclaration de probité datée et signée.
2. La déclaration à souscrire datée et signée.
3. Le cahier des prescriptions spéciales signé et daté (paraphé).
4. Une copie de la carte d'immatriculation fiscale (légalisée).
5. Une copie du casier judiciaire concernant



DK NEWS

Anep : 529 607 du 07/07/2013

COUPE D'ALGÉRIE (SENIORS-DAMES)

Palmarès de l'épreuve avant la finale «GS Pétroliers - HBC El-Biar»

Palmarès de la Coupe d'Algérie de handball (seniors-dames), avant la finale qui mettra aux prises le GS Pétroliers au HBC El-Biar, samedi à la salle Harcha (Alger) à partir de 17h30 :

1969: GCS Alger	1970: CJS Alger
1971: CJS Alger	1972: ARD CNEP
1973: CS DNC Alger	1974: CS DNC Alger
1975: NADI Constantine	1976: NA Hussein-Dey
1977: NADI Constantine	1978: NADI Constantine
1979: NADIT Alger	1980: NADIT Alger
1981: NADIT Oran	1982: NADIT Alger
1983: NADIT Alger	1984: NADIT Alger
1985: NADIT Alger	1986: Non jouée
1987: MP Oran	1988: MC Alger
1989: NA Hussein-Dey	1990: NA Hussein-Dey
1991: NA Hussein-Dey	1992: Non jouée
1993: ERC Alger	1994: MC Alger
1995: MC Alger	1996: NADIT Alger
1997: NADIT Alger	1998: MC Alger
1999: MC Alger	2000: MC Alger
2001: MC Alger	2002: MC Alger
2003: MC Alger	2004: MC Alger
2005: MC Alger	2006: MC Alger
2007: HBC El-Biar	2008: MC Alger
2009: GS Pétroliers	2010: GS Pétroliers
2011: GS Pétroliers	2012: GS Pétroliers.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES NATIONS CADETTES ET JUNIORS FILLES 2013

Tirage au sort le 20 juillet

Le tirage au sort des poules du championnat d'Afrique des nations cadettes et juniors filles 2013 sera effectué le 20 juillet prochain à Brazzaville (Congo), a annoncé vendredi la Confédération africaine de handball (CAHB).

En cadettes filles, huit pays dont l'Algérie prendront part à la compétition prévue au Congo du 22 août au 9 septembre 2013. En juniors filles, l'Algérie sera également présente aux côtés de huit autres pays africains.

Liste des pays participants:

Cadettes filles :

Pays engagés : Congo (pays organisateur), République démocratique du Congo, Guinée, Angola (champion en titre), Algérie, Gabon et Sénégal.

Juniors filles

Pays engagés : Congo (pays organisateur et champion en titre), Tunisie, République démocratique du Congo, Guinée, Angola, Algérie, Rwanda, Mali et Centrafrique.

LIGUE DES CHAMPIONS 2013

Les Algériens Belaïli et Antar Yahia à la reprise des entraînements de l'ES Tunis

La formation tunisienne de l'Espérance Sportive Tunisiene (EST) a entamé, vendredi sa préparation pour la Ligue des Champions d'Afrique de football 2013 avec un groupe de 23 joueurs dont les Algériens Youssef Belaïli et Antar Yahia tout comme la nouvelle recrue Iheb Mbarki.

En revanche, les internationaux tunisiens engagés avec la sélection tunisienne des joueurs locaux rejoindront leurs coéquipiers après la double confrontation face au Maroc.

La formation "Sang et Or" sous la houlette de l'entraîneur Maher Kenzari, disputera son premier match de Ligue des Champions, face à Recreativo De Libolo, le 21 juillet à Libolo. Les coéquipiers de Belaïli font partie du Groupe B aux côtés de Coton Sport (Cam), Recreativo de Libolo (Ang) et Sewe Sport (C.I.).

APS



COUPE D'ALGÉRIE DE HANDBALL (FINALE - DAMES)

4^e finale entre le GS Pétroliers et le HBC El-Biar

Les seniors-dames du GS Pétroliers et du HBC El-Biar vont se retrouver pour la 4^e fois en finale de la Coupe d'Algérie de handball de la catégorie, édition 2013, prévue hier à partir de 17h30 à la salle Harcha (Alger).

Les deux meilleures équipes du handball féminin du moment se livrent depuis quelques saisons un duel sans merci, dont le dernier mot est revenu souvent aux Pétrolières qui continuent la grande suprématie imposée par leurs devancières du MC Alger avec un total de 17 trophées depuis le premier décroché en 1988.

Le GS Pétroliers (ex-MCA) qui vient de remporter son 22^e titre de champion d'Algérie dont le 16^e consécutif, jouera sa 4^e finale devant son éternel rival el-biarrois, après avoir remporté ses 3 dernières confrontations à ce stade de la compétition en 2006 (25-24), en 2009 (27-22) et en 2011 (27-19).

Les El-Biarroises qui comptent à leur actif un succès face à l'ex-MCA, par (21-20) en 1/4 de finale de l'édition (2007), ambitionnent de s'adjuger un 2^e sacre après celui de 2007 devant le Rja (21-20).

La finale 2013 sera donc une revanche pour le HBCEB, qui n'a pas encore digéré le rejet par l'instance fédérale, des réserves techniques formulées à l'encontre d'une joueuse du GSP, et qui lui auraient donné, selon les responsables du club, son 1^{er} titre de champion dans son histoire.

Il est à signaler que la finale féminine des seniors sera dirigée par deux



Equipe du HBC El-Biar

arbitres confédérales dames à savoir : Benfetima Khadidja et Benfetima Fatma Zohra.

Cette finale sera précédée par des finales des petites catégories. La finale masculine des seniors opposant le GS Pétroliers au H.Cheghroum-Laid aura lieu le lendemain (samedi) à partir de 17h30 à la salle Harcha (Alger).

Programme des rencontres - hier à la salle Harcha (Alger):

- 12 hoo (U16 / ex- Minimes filles) : ES Akbou - HBC El Biar

Arbitres : Salhi Riad - Touati Youcef (arbitres fédéraux)

- 14 hoo (U18 / ex- Cadettes filles) : HHB Saïda - EHB Ain Taya

Arbitres : Hellal Mohamed - Bouze-ghaia Messaoud (arbitres fédéraux)

- 16 hoo (U21/ex-Juniors garçons) : MC Saïda - GS Pétroliers

Arbitres : Meziane Kacem - Ka-houadj Abdeletaf (arbitres internatio-naux)

- 17 h 30 (Dames) : GS Pétroliers - HBC El Biar

Arbitres : Benfetima Khadidja - Benfetima Fatma Zohra (arbitres confédérales).

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DE JUDO "CADETS-JUNIORS" Domination des judokas algériens

Les judokas algériens ont dominé la deuxième édition du championnat d'Afrique de judo cadets (filles et garçons) dont les compétitions ont pris fin mercredi à la salle Harcha (Alger), en récoltant 3 médailles d'or sur 4 par équipes.

Ces performances portent le nombre de médailles décrochées par l'Algérie à 32 (14 en or, 12 en argent et 6 en bronze), suivie de la Tunisie avec 28 médailles (13 en or, 6 en argent et 9 en bronze) et du Maroc (3e place) avec 18 médailles (4 en or, 4 en argent et 10 en bronze).

Lors de cette troisième journée, la sélection algérienne (filles) s'est imposée devant son homologue marocaine (3-2) alors que la sélection (hommes) a pris l'avantage sur la sélection



du même pays (4-1).

La sélection algérienne (juniors) s'est adjugée le titre africain en battant en finale la sélection tunisienne alors que les filles de la même catégorie ont cédé devant les Tunisiennes.

Dans une déclaration à l'APS, l'entraîneur de la sélection nationale (cadettes), Hocine Temam, a affirmé

que la compétition était rude notamment face à la sélection marocaine surtout que "les judokates se connaissent".

De son côté, l'entraîneur des cadets, Mohamed Charef Afghoul a souligné que ces résultats sont "le fruit des efforts consentis par nos athlètes qui étaient meilleurs sur les plans psy-

chologiques et physique".

Pour sa part, l'entraîneur de la sélection algérienne (juniors), Noureddine Yaakoubi a estimé que cette médaille d'or est le fruit du travail fait par la staff technique. Il a dédié cette médaille à tous les Algériens et à toute la famille de cette discipline.

Les Championnats d'Afrique de judo des cadets et juniors (3 au 5 juillet) ont débuté, mercredi à la salle Harcha Hacène d'Alger, avec la participation de 183 athlètes, représentant 12 pays, dont 40 judokas algériens.

Outre l'Algérie, ce rendez-vous africain enregistre la présence du Botswana, Libye, Maroc, Tunisie, Gabon, Seychelles, Tchad, Afrique du Sud, Burundi, Kenya et Mozambique.

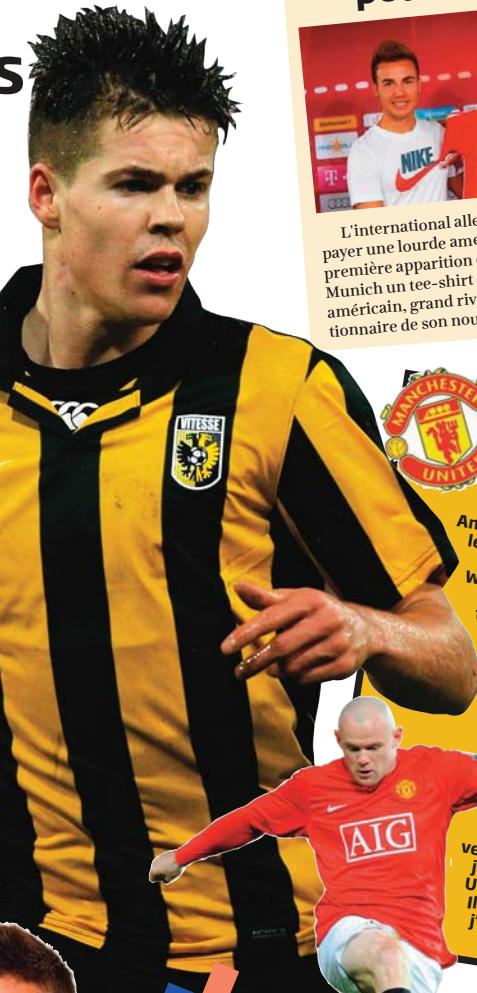


Chelsea se retire du dossier Cavani

Plus les heures passent et plus Edinson Cavani semble se rapprocher du Paris Saint-Germain. Alors que Chelsea tenait la corde pour accueillir «Il Matadore», Sky Italia affirme ce soir que le club anglais s'est retiré du dossier, laissant le champ libre au PSG. Par ailleurs, Sport Mediaset rapporte de son côté que l'arrivée de Cavani pourrait bien être officialisée dès le début de la semaine prochaine. Pour rappel, les deux clubs sont tombés d'accord sur un transfert de 64 millions d'euros. Cavani va parapher un contrat de cinq ans assorti d'un salaire annuel de 10 millions d'euros.

Van Ginkel s'engage pour 5 ans

Marco van Ginkel évoluera bien à Chelsea la saison prochaine. Le club londonien a confirmé sur son site officiel avoir recruté le jeune néerlandais de 20 ans pour les 5 prochaines saisons à venir. Van Ginkel arrive en provenance du Vitesse Arnhem. Il évolue au milieu de terrain et a déjà une sélection en équipe première des Pays-Bas à son actif. Selon la presse anglaise le montant de l'indemnité que les Blues devront verser au club néerlandais est d'environ 10 millions d'euros. «Je suis heureux d'être ici dans un club qui compte de grands joueurs», a déclaré Ginkel sur le site de Chelsea.



Del Bosque adoube ISCO

Alors que le jeune Isco vient tout juste de s'engager avec le Real Madrid, le milieu offensif a reçu les compliments du sélectionneur espagnol Vicente Del Bosque. «Nous avons beaucoup d'espoirs placés en Isco, il est le futur de notre équipe nationale», a expliqué Del Bosque, dont les propos ont été repris par le quotidien Marca. Del Bosque a ensuite pris la défense d'Alvaro Arbeloa et d'Iker Casillas, très critiqués après la défaite de la Furia Roja en finale de la Coupe des Confédérations contre le Brésil (3-0). «Alvaro a très bien joué pendant tout le tournoi. C'est comme s'il fallait à tout prix chercher un coupable. Casillas a été incroyable. Nous avons pratiqué du bon football mais la finale nous a totalement échappé. Nous avons maintenant une année devant nous pour faire en sorte d'avoir une bonne coupe du Monde», a assuré le sélectionneur espagnol.

Carvajal valide Illarramendi

Dans quelques heures, le transfert de Asier Illarramendi de la Real Sociedad au Real Madrid sera officiel. En attendant, le milieu de terrain peut compter sur le soutien de Dani Carvajal, avec qui il a remporté l'Euro Espoirs en Israël en juin, qui l'a défendu en conférence de presse avant-hier.



Mario Götze va payer une lourde amende pour son t-shirt



L'international allemand Mario Götze va devoir payer une lourde amende après avoir revêtu pour sa première apparition en tant que joueur du Bayern Munich un tee-shirt d'un célèbre équipementier américain, grand rival du partenaire historique et actionnaire de son nouveau club.

Moyes veut retenir Rooney

annoncé un peu partout depuis le début du mercato (Arsenal, PSG, Chelsea, Barça...), Wayne Rooney n'est pourtant pas sur le marché des transferts. C'est en tout cas ce qu'a affirmé David Moyes lors de sa première vraie conférence de presse en tant qu'entraîneur de Manchester United, ce vendredi : «Wayne Rooney n'est pas à vendre. C'est un joueur de Manchester United et il va le rester. Il s'entraîne très bien, j'ai hâte de travailler avec lui.»



CR7 «heureux» à Madrid

Cristiano Ronaldo a affirmé qu'il restera au Real Madrid la saison prochaine, d'après Nice-Matin. De passage à Monaco pour promouvoir une célèbre marque d'horlogerie, dont il est l'ambassadeur, l'attaquant portugais a voulu mettre un terme aux rumeurs envoyant le Ballon d'Or 2008 du côté de Manchester United.



CONFÉRENCE SUR LA CONDUITE ET LE RAMADHAN

Lazouni : «Les gens conduisent comme ils se conduisent»



Toutes les lectures et interprétations sur la sécurité routière en Algérie montrent un constat alarmant. L'Algérie compterait parmi les pays où le risque d'accidents de la route est le plus élevé au monde.

A l'occasion du mois sacré du Ramadhan, les premiers responsables de la ville de Khemis Miliana, ont invité M. Lazouni Mohamed président de « Tarik Essalama » pour animer une conférence dans ce sens. « Faisons en sorte de conduire et de nous conduire en véritable jeûneur au sens noble du terme car comme on dit « les gens conduisent comme ils se conduisent » alors conduisons nous bien et nous conduirons bien. « s'il y a trop d'accidents durant le Ramadhan, ce n'est pas la faute au jeûne mais plutôt au jeûneur » explique M. Lazouni. « Que l'on prenne conscience d'adapter sa vitesse en fonction de son état propre et pas de l'état du véhicule car si vous jeûnez, votre véhicule lui ne jeûne pas, il faut se méfier de la dernière heure avant le F'tour » ajoute t-il. « Si vous êtes énervé (café cigarettes), les autres aussi le sont. Sachez que 17 heures de veille équivalent à un état d'abriété de 0,50/pr mille alors que la loi punit à partir de 0,20/mille. M. Lazouni a confirmé durant son intervention qu'une somnolence excessive multiplie par 8 le risque d'accident. La somnolence au volant est la première cause de mortalité sur nos autoroutes qui enregistrent de 30 à 35 % des accidents, alors qu'elle est responsable de 15 à 20 % des accidents sur tout le réseau routier. « Pour plusieurs conducteur, la conduite est un vrai parcours du combattant, spécialement ceux ayant une dépendance à la cigarette, au tabac à chiquer (chennaï) et autre sans oublier ceux avec des maladies chroniques (rabbî ychafîm) mais qui refusent de suivre les conseils du médecin pour rompre le jeûne. Alors bien sûr, tout ce manque fait bouillir les nerfs des gens et provoque des pertes de vigilance et ça se répercute directement sur la vie quotidienne durant ce mois sacré mais malheureusement avec des conséquences tragiques. « Généralement, au Ramadhan, beaucoup d'accidents se produisent entre 17h et 19h, d'ailleurs, en 2012 il y a eu 20 morts durant cette tranche horaire du Ramadhan. « Il faut être très vigilant en conduisant au cours du mois sacré », ajoute-t-il. Le président de Tarik Essalama a assisté à la remise de récompenses prévue aux lauréats de la 5^e et du BEM et ce fut une grande joie pour ces enfants de rencontrer Echorch El Mekhfî en personne (le policier invisible).

Salim.Ben

FESTIVITÉS DU 5 JUILLET A KHEMIS MILIANA

DK News et Air Algérie à l'honneur

A l'occasion du 51^e anniversaire de la Fête de l'indépendance, l'APC de Khemis Miliana a organisé un match de football amical entre l'équipe du journal DK News et Air Algérie au niveau de l'OPOW de la ville en présence des autorités locales et Mr Lazouni président du « Tarik Essalama ».



Salim.Ben

Les deux équipes ont été sollicitées par la commission culturelle de la ville pour prendre part à cette manifestation sportive qui s'est déroulée dans de bonnes conditions au complexe sportif de Khemis Miliana. Juste avant le coup d'envoi, une minute de silence a été observée par les participants hommage à tous les chouhada de l'Algérie. Le maire de la ville et M. Lazouni ont donné le coup d'envoi de cette rencontre et félicité DK News et ses homologues d'Air Algérie. Le match s'est déroulé dans une grande ambiance, sous le contrôle du trio d'arbitres très jeunes. Des gestes techniques et talentueux ont été signalés lors de cette ren-

contre qui a enregistré la victoire du journal DK News par un score de 4 à 1.

Pour sa part, M. Mehdi, capitaine d'équipe du journal DK News, a saisi l'opportunité pour remercier les organisateurs de ce match

pour cet accueil et les efforts déployés ». M. Ayache maire de la ville nous a dit : « Nous adressons toute notre gratitude aux sportifs et aux personnes qui ont accepté de participer à cette manifestation de la fête de l'indépendance. La cérémonie des remises de cadeaux aux participants, s'est déroulée à la salle des fêtes, en présence des autorités civiles et militaires. M. Lazouni a animé une conférence sur la conduite et le mois du carême. Durant cette réception, les responsables de l'APC ont récompensé 70 lauréats entre ceux du 5^e qui ont eu plus de 9,30 de moyenne et ceux du BEM qui ont eu plus de 16,30 de moyenne. Par ailleurs, des médailles et coupes ainsi que des attestations de participation ont été offertes aux sportifs.



JEUX MÉDiterranéENS 2013 M.Tahmi honore les athlètes médaillés de Mersin

Les athlètes algériens médaillés lors des 17^e Jeux méditerranéens disputés à Mersin (Turquie) du 20 au 30 juin, ont été honorés par le ministre de la jeunesse et des sports, M.Mohamed Tahmi, hier à Alger, en présence des responsables de différentes fédérations sportives. «Nous avons tenu à honorer les athlètes qui ont représenté dignement

les couleurs nationales. Je pense que la participation algérienne à Mersin est globalement positive. Les athlètes médaillés nous ont transmis un message sur la nécessité de leur garantir les moyens nécessaires pour une préparation à la hauteur en vue des prochaines échéances», a affirmé le premier responsable du département

ministériel à l'issue de la cérémonie. Avec un total de 26 médailles (9 or, 2 argent et 15 bronze) remportées l'Algérie a terminé à la 10^e place au classement général, un bilan "satisfaisant" par rapport à la précédente édition 2009 de Pescara où le sport national avait fait pâle figure avec 17 médailles dont 2 en or seulement.

FELICITATIONS

La famille SOUKEUR est heureuse de féliciter

Abdellah

leur fils et frère pour sa réussite au baccalauréat de juin 2013 en section littérature et langues étrangères. Elle lui souhaite d'autres succès universitaires et sociaux dans la vie qui s'ouvre à lui.



PENSÉE

Samedi 7 juillet 2012 à 4 heures du matin s'est éteint à l'âge de 45 ans, suite à une courte maladie, notre très cher et regretté fils, frère, père, oncle, cousin, parent et allié NASRI Kamel. Une année déjà et la douleur est toujours intense. Notre vieux père souffre en silence. Toute la famille est bouleversée et ne peut oublier notre Kamel. Sa disparition a anéanti grands et petits. Kamel a combattu sa maladie jusqu'au dernier souffle, avec courage. Mais nous nous pilons à la volonté d'Allah. Kamel a rejoint notre très chère maman disparue en septembre 2010 et notre frère ainé Boualem décédé le mois de juin 2011 à Paris. Repose en paix Kamel. Nous demandons en ce souvenir douloureux, à tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pieuse pensée en sa mémoire. A Allah nous appartenons, à Lui nous retournons.

